



# ÉDITION DE L'EST DES AVIS AUX NAVIGATEURS

Publiés mensuellement par la

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

AVIS

**900 à 958**

SOMMAIRE

	Page
Partie I Renseignements généraux et sur la sécurité.....	1 à 7
Partie II Corrections aux cartes .....	8 à 22
Partie III Corrections aux Aides radio à la navigation maritime.....	23 à 33
Partie IV Corrections aux Instructions et aux Guides nautiques.....	35 à 67
Partie V Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume .....	69 - 75

Direction générale des Services à la  
navigation maritime  
Aides Maritimes

**PAPIER RECYCLÉ**

Internet:

<http://www.notmar.com>

## MISE EN GARDE

### AVIS À LA NAVIGATION RADIODIFFUSÉS ET ÉCRITS

La Garde côtière canadienne procède actuellement à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la Garde côtière canadienne sous la forme d'Avis à la navigation radiodiffusés et écrits qui sont, à leur tour, suivis d'Avis aux navigateurs pour correction directe sur les cartes ou réimpressions/nouvelles éditions de cartes marines.

La publication des Avis aux navigateurs ainsi que la mise à jour des cartes marines sont retardées en raison du grand nombre de ces modifications.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les Avis à la navigation écrits pertinents jusqu'à ce qu'ils soient remplacés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

La liste des Avis à la navigation en vigueur est publiée sur une base hebdomadaire et est disponible aux bureaux locaux de la Garde côtière canadienne.

La Garde côtière canadienne et le Service hydrographique du Canada analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission de cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec votre représentant local de la Garde côtière canadienne.

#### ***Terre-Neuve***

Centre SCTM - St. John's  
Téléphone: (709) 772-2083  
Facs: (709) 772-6285

#### ***Maritimes***

Centre Régional des Opérations des Maritimes  
Sans frais dans la région des Maritimes 1-800-565-1633  
Téléphone: (902) 426-6030  
Facs: (902) 426-6334  
<http://www.mar.dfo.mpo.gc.ca/cg/ops/roc.htm>  
Courrier électronique: ROCWeb@mar.dfo-mpo.gc.ca

#### ***Centre & Arctique***

Centre SCTM - Sarnia  
Sans frais en Ontario 1-800-265-0237  
Téléphone: (519) 337-6360  
Facs: (519) 337-2498

#### ***Laurentienne***

GC\SO\COR  
Avis écrits  
Téléphone: (418) 648-5410  
Facs: (418) 648-7244  
Courrier électronique: OPSAVIS@dfo-mpo.gc.ca

#### ***Pacifique***

Centre régional d'information maritime - Vancouver  
Téléphone: (604) 666-6011  
Facs: (604) 666-8453

## NOTES EXPLICATIVES

**Les positions géographiques** correspondent directement aux graduations de la carte à la plus grande échelle, sauf s'il y a indication contraire.

**Les relèvements** sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°. Les relèvements des feux sont donnés du large.

**La visibilité** des feux est celle qui existe par temps clair.

**Les profondeurs** - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans la titre de la carte.

**Les élévations** sont rapportées au niveau de la Haute Mer Supérieure Grandes Marées, sauf'il y a indication contraire.

**Renseignement d'origine canadienne** - Une étoile (\*) vis-à-vis le numéro de l'avis indique que le renseignement contenu dans cet avis est d'origine canadienne.

**Les distances** peuvent être calculées de la façon suivante:

1 mille marin	=	1 852 mètres (6,076.1 pieds)
1 mille terrestre	=	1 609.3 mètres (5,280 pieds)
1 mètre	=	3.28 pieds

**Les avis temporaires & préliminaires** sont identifiés par un (T) ou un (P) après le numéro de l'avis. Les cartes marines et les publications ne sont pas corrigées à la main pour ce qui est des Avis aux navigateurs temporaires (T) et préliminaires (P). La liste des cartes touchées par des Avis aux navigateurs temporaires et préliminaires est publiée dans la partie I tous les trois mois. Il faut se référer à la dernière liste publiée et aux éditions mensuelles des Avis aux navigateurs publiés par la suite.

**Veillez prendre note qu'en plus des modifications temporaires et préliminaires annoncées dans les Avis (T) et (P), il y a de nombreux changements permanents apportés aux aides à la navigation qui ont été annoncés dans des Avis aux navigateurs préliminaires en attendant que les cartes soient mises à jour pour une nouvelle édition.**

**Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion** - Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger ou apparence de danger à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications. Ces communications peuvent être faites en utilisant le formulaire *Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion* inséré à la dernière page de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*.

**Édition mensuelle des Avis aux navigateurs** - Les *Avis aux navigateurs*, publiés chaque mois, sont gratuits. Les navigateurs et navigatrices peuvent choisir entre les éditions *régionales* des *Avis aux navigateurs*. Les demandes d'inscription ou de retrait de la liste des destinataires doivent être faites en utilisant le formulaire inséré à la page *xiii* de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*. Les changements d'adresse et/ou de nombre d'exemplaires doivent également être faits au moyen de ce formulaire.

**Cartes marines et publications canadiennes** - Veuillez consulter l'*Avis N° 14* de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Cette liste est mise à jour périodiquement au moyen de l'édition mensuelle des *Avis aux navigateurs*.

*NOTA: This publication is also available in English.*

## SERVICE OPÉRATIONNEL INITIAL (SOI) DU DGPS

La Garde côtière canadienne donne avis que le service opérationnel initial (SOI) du DGPS est disponible pour le positionnement et la navigation.

Le SOI signifie que le service assurera une diffusion DGPS à l'aide d'un message de type 9 RTCM pour les corrections de pseudoportée à une vitesse de diffusion des données de 200 baud. Il faut consulter les Aides radio à la navigation maritime pour connaître la couverture annoncée approximative de chaque station différentielle.

Bien que le service soit SOI, les usagers peuvent connaître des interruptions de service sans préavis. En outre, la GCC donne avis que les diffusions SOI DGPS ne doivent jamais être utilisées lorsque qu'une panne subite du système ou inexactitude pourrait constituer un danger pour la sécurité. Suite à une période de vérification d'une durée d'un an, le service DGPS sera déclaré comme étant un service entièrement opérationnel.

Les usagers sont également prévenus que les corrections différentielles sont fondées sur la position du système NAD 83 de l'antenne de la station de référence et les positions obtenues à l'aide du DGPS doivent faire référence à ce système de coordonnées seulement. Les récepteurs doivent être réglés au système WGS 84 pour être en mesure d'obtenir une précision de positionnement optimale

<b>Tableau des stations de référence DGPS de l'étape 1</b>					
<b>Nom de la station</b>	<b>Numéros d'identité des stations de référence</b>	<b>Identité de la station DGPS</b>	<b>Pos. géogr. Latitude Longitude</b>	<b>Fréquence [khz]</b>	<b>Bits/sec.</b>
Alert Bay C.-B.	300,301	909	50 35 N 126 55 W	309	200
Amphitrite Pt C.-B.	302,303	908	48 55 N 125 33 W	315	200
Richmond C.-B.	304,305	907	49 11 N 123 07 W	320	200
Sandspit C.-B.	306,307	906	53 14 N 131 49 W	300	200
Cardinal ON	308,309	919	44 47 N 75 25 W	306	200
Wiarion ON	310,311	918	44 45 N 81 07 W	286	200
St. Jean Richelieu QUÉ	312,313	929	45 19 N 73 19 W	296	200

<b>Tableau des stations de référence DGPS de l'étape 1</b>					
<b>Nom de la</b>	<b>Numéros</b>	<b>Identité de la</b>	<b>Pos. géogr.</b>	<b>Fréquence</b>	<b>Bits/sec.</b>

station	d'identité des stations de référence	station DGPS	Latitude Longitude	[khz]	
Lauzon QUÉ	316,317	927	46 49 N 71 10 W	309	200
Rivière-du-Loup QUÉ	318,319	926	47 46 N 69 36 W	300	200
Moisie QUÉ	320,321	925	50 12 N 66 07 W	313	200
Partridge Island N.-B.	326,327	939	45 14 N 66 03 W	295	200
Pt. Escuminac N.-B.	332,333	936	47 04 N 64 48 W	319	200
Western Head N.-É.	334,335	935	43 59 N 64 39 W	312	200
Fox Island N.-É.	336,337	934	45 20 N 61 05 W	307	200
Cape Race T.-N.	338,339	940	46 46 N 53 11 W	315	200
Cape Ray T.-N.	340,341	942	47 38 N 59 14 W	290	200
Cape Norman T.-N.	342,343	944	51 30 N 55 49 W	310	200

## RECEVEURS DGPS - MISE EN GARDE

Les signaux transmis par le système de positionnement global différentiel (DGPS) de la Garde côtière canadienne comprennent de l'information intégrée conçue pour alerter les usagers de récepteurs DGPS de type utilisateur que le système ne fonctionne pas dans les limites de tolérance ou qu'il est défectueux. Durant les essais, on a constaté que certains récepteurs DGPS de type utilisateur ne peuvent capter l'information adéquatement. Si l'information est mal captée par l'équipement d'un utilisateur, cela peut amener des positions incorrectes.

Veillez communiquer avec votre fabricant ou votre fournisseur de DGPS pour vous assurer que votre récepteur peut capter correctement l'information relative au bon fonctionnement de la station de référence DGPS.

## **ALERTE AUX UTILISATEURS DU DGPS**

À l'heure actuelle, 17 stations DGPS sont en état de service opérationnel initial (SOI) au Canada. La station DGPS de Rigolet, au Labrador, sera installée le 30 novembre 1998. Le rendement sera soumis, à un programme de validation rigoureux tout au long de 1998. Les stations seront ensuite déclarées en état de service entièrement opérationnel (SEO). Nous rappelons aux navigateurs d'utiliser le service DGPS avec prudence tant que son état SEO n'aura pas été annoncé officiellement.

La Garde côtière canadienne a reçu dernièrement des rapports concernant des récepteurs DGPS qui semblent ignorer l'alarme de diffusion qui devrait signaler l'interruption immédiate d'une correction satellite particulière. Les rapports indiquent que l'équipement de certains utilisateurs ne reconnaît pas adéquatement le signal de correction "de ne pas utiliser" et le traite par erreur comme étant une correction. Il peut en découler des erreurs de position pouvant atteindre 15 kilomètres lorsque le récepteur est au mode DGPS. Nous conseillons aux utilisateurs DGPS de communiquer immédiatement avec le fabricant de leur équipement afin d'établir si leur récepteur doit être modernisé.

À l'exception de ce problème, aucune difficulté importante n'a été rencontrée à ce jour depuis la mise en oeuvre du DGPS. Nous ne prévoyons pas en rencontrer plus à l'avenir.

### **Rapport de divergence pour le DGPS**

La Garde côtière met actuellement en oeuvre les systèmes de positionnement global différentiel au Canada. À l'heure actuelle, 17 stations DGPS sont en état de service opérationnel initial (SOI) au Canada. La station DGPS de Rigolet, au Labrador, sera installée le 30 novembre 1998.

Après une période de validation de service, le réseau DGPS sera déclaré comme assurant un service entièrement opérationnel (SEO). On prévoit que cette annonce sera faite en mars 1999. Le service entièrement opérationnel DGPS prévoit respecter les normes des niveaux de service annoncés et toutes les garanties de service seront assurées par le SEO.

Tout au long de la période de validation de service, la Garde côtière effectuera de nombreux essais du service différentiel. Pour venir en aide à la Garde côtière dans le cadre de ces essais de validation, les navigateurs sont priés de remplir le rapport d'anomalie ci-joint. Veuillez noter toutes les divergences de service DGPS que vous découvrirez et faites parvenir le formulaire complété à l'adresse suivante : Directeur des Aides maritimes, Pêches et Océans Canada, 200 rue Kent, No de poste 5130, Ottawa (Ontario), K1A 0E6.

### **CHANGEMENT DE DATE DU GPS EN AOÛT 1999**

Le système de positionnement global (GPS) comptabilise le temps en utilisant un chiffre pour chaque semaine de service et totalise les secondes à l'intérieur de chaque semaine numérique. Il comptabilise les semaines à partir de minuit (0000) la nuit du 5 janvier 1980 ou le matin du 6 janvier 1980 (UTC), et il incrémente son compte de 1 par semaine depuis lors. La semaine aussi bien que les secondes sont diffusées dans le cadre du message GPS fourni par les satellites, et elles sont utilisées par les récepteurs dans leurs calculs. Le champ de ce message indiquant le numéro de semaine du GPS est limité à 1024, ce qui signifie que, à la fin de la semaine 1023, le champ du numéro de la semaine passe de 1023 à 0. Cela se produira à minuit dans la nuit du 21-22 août 1999. Le 22 août 1999, bon nombre de récepteurs GPS indiqueront le 6 janvier 1980, à moins d'avoir été réparés.

Il reviendra à l'utilisateur de tenir compte de ce changement, car les satellites ne feront que diffuser le nouveau numéro de semaine. L'incidence sur votre appareil GPS dépendra de la marque et du modèle de récepteur que vous possédez. Il est possible que certains récepteurs affichent simplement de l'information de date inexacte, mais que d'autres calculent aussi de l'information de navigation incorrecte ou cessent de donner de l'information de position. S'il n'a pas été tenu compte du changement de date au moment de la conception et de la fabrication de votre récepteur GPS, des problèmes pourraient se poser. Certains appareils exigeront une mise à niveau du logiciel. Les navigateurs sont invités à s'informer auprès de leur fournisseur afin de connaître le comportement de leur récepteur lors du changement de date du GPS.

## DGPS station anomaly report / Rapport d'anomalie des stations DGPS

With the purpose of constantly evaluating the quality of the DGPS service offered, the Canadian Coast Guard is providing the mariner with the following anomaly report. This report will allow us to get well-supported information concerning the anomaly and thus, will facilitate the identification of the origin of the problem. Please fill accordingly each section of this report and forward it by the suggested ways. You will find a legend at the end of this document.

Avec le souci d'évaluer constamment la qualité du service DGPS offert, la Garde côtière met à la disposition du navigateur le présent rapport d'anomalie. Ce rapport servira à bien documenter l'anomalie et, de ce fait, facilitera l'identification ou la recherche de la source du problème. Nous vous prions de bien remplir chaque section de ce rapport et de l'acheminer de la façon suggérée. Vous trouverez une légende à la fin de ce document.

<b>User information / Renseignements sur l'utilisateur</b>
--

Vessel name / Nom du navire: \_\_\_\_\_ Destination: \_\_\_\_\_

Vessel position at the beginning of the anomaly /

Position du navire au début de l'anomalie : \_\_\_\_\_

Vessel position at the end of the anomaly /

Position du navire à la fin de l'anomalie : \_\_\_\_\_

<b>Anomaly report / Rapport d'anomalie</b>
--

Date and time of the anomaly / Date et heure de l'anomalie: \_\_\_\_\_ Duration / Durée: \_\_\_\_\_

Number of satellites tracked on GPS receiver / Nombre de satellites reçu par le récepteur: \_\_\_\_\_

DGPS site using / Station DGPS utilisée : Freq.: \_\_\_\_\_ kHz SS: \_\_\_\_\_ dB SNR: \_\_\_\_\_

DOP Geometry / Géométrie DOP : \_\_\_\_\_

User receiver operates correctly with other DGPS sites? /

Votre équipement DGPS fonctionne-t-il normalement à l'utilisation d'autres stations DGPS?: Yes/ Oui \_\_\_\_\_ No / Non \_\_\_\_\_

Comments / Commentaires: \_\_\_\_\_

Point of contact / Personne-ressource: Name/ Nom: \_\_\_\_\_

Phone / Téléphone : \_\_\_\_\_

<b>Weather conditions / Conditions météo</b>
--

Winds / Vents : Direction: \_\_\_\_\_ Speed / Vitesse: \_\_\_\_\_ KTS

Temp. °C: \_\_\_\_\_ VIS: \_\_\_\_\_ N.M.

Sea State / État de la mer : \_\_\_\_\_

Bearing and range to electrical storm /

Direction et distance de l'orage : \_\_\_\_\_

Time of the storm / Heure de l'orage: \_\_\_\_\_

**Essential informations on user equipment to fill / Renseignements indispensables sur l'équipement à remplir:**

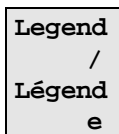
<b>User equipment informations / Renseignements sur l'équipement</b>
--

GPS receiver / Récepteur GPS : Make / Fabricant: \_\_\_\_\_ Model: \_\_\_\_\_  
 DGPS beacon receiver / Démodulateur DGPS : Make / Fabricant : \_\_\_\_\_ Model: \_\_\_\_\_  
 Gyro interface with GPS / Gyro intégré avec le GPS? Yes / Oui : \_\_\_\_\_ No / Non : \_\_\_\_\_  
 DGPS interfaced with an ECDIS / DGPS intégré dans un SVCEI? Yes / Oui: \_\_\_\_\_ No / Non : \_\_\_\_\_  
 If yes, please fill below / Si oui, S.V.P. compléter ci-dessous:  
 ECDIS / SVCEI : Make / Fabricant: \_\_\_\_\_ Model: \_\_\_\_\_  
 Radar image interfaced / Image radar intégrée ? : Yes / Oui: \_\_\_\_\_ No / Non: \_\_\_\_\_  
 Gyro interfaced with ECDIS / Gyro intégré avec SVCEI? Yes / Oui: \_\_\_\_\_ No / Non: \_\_\_\_\_  
 Permanent installation or in evaluation / Installation permanente ou en évaluation : \_\_\_\_\_

**This report can be sent the following ways / Ce rapport peut être acheminé selon les façons suivantes:**

- 1) Fax / Par télécopieur : 613-998-8428 attention AWAD.
- 2) Mail / Par la poste: Directeur des Aides maritimes  
 200 rue Kent, 5ième étage  
 No de poste 5130  
 Ottawa, Ontario  
 K1A 0E6

# Canada



**Position** : Position can be provided by latitude, longitude, bearing and distance, location of a buoy, etc.  
 La position peut être donnée en latitude, longitude, relèvement et distance, emplacement de bouée, etc.

**KTS** : Wind speed in knots / Vitesse du vent en noeuds.

**N.M.** : Visibility in Nautical Miles / Visibilité en milles nautiques.

**Freq. kHz** : Frequency in kilohertz / Fréquence en kilohertz .

**SS** : Signal strength in decibel / Force de signal en décibel.

**SNR** : Signal to noise ratio in decibel / Rapport signal-bruit en décibel .

**DOP (dilution of precision)** : Measure of the geometrical « strength » of the GPS satellite configuration. The DOP is measured on a scale of 1 to 10 / Mesure de la « force » géométrique de la configuration satellite. Le DOP est mesuré sur une échelle de 1 à 10

**SVCEI / ECDIS** : Electronic Chart Display and Information System / Système de Visualisation de Cartes Electroniques et d'Information .



## AVIS IMPORTANT À TOUS LES USAGERS

### Programme de modernisation des aides à la navigation maritime de la Garde côtière canadienne

- La Garde côtière canadienne met sur pied un programme de modernisation des aides à la navigation maritime qui doit tirer avantage de la nouvelle technologie. Il en découlera un service plus équitable, sécuritaire, rentable et respectueux de l'environnement partout au Canada. Pour atteindre ces objectifs, on utilisera les bouées nécessitant peu d'entretien et l'énergie solaire; on éliminera l'utilisation des génératrices diesel et on établira des normes nationales pour la conception et la prestation.
- En consultation avec les usagers locaux, les aides à la navigation qui sont superflues, qui sont supérieures aux normes nationales ou qui ne devraient pas être financées par le secteur public, seront réduites, privatisées ou retirées du service.
- Les plans régionaux ainsi que des Avis à la navigation et des Avis aux navigateurs détaillés seront émis et diffusés à l'avance de la façon habituelle pour informer les navigateurs de tous les changements apportés aux aides à la navigation. Nous incitons tous les usagers à participer aux consultations locales et à suivre de près ces Avis. Il appartiendra à chaque usager de s'adapter aux changements et de prendre les mesures nécessaires.

#### **1. Aides à la navigation superflues**

De nombreuses aides à la navigation conventionnelles ont été mises en service pour les navigateurs commerciaux dont les navires sont désormais dotés d'un radar. Par conséquent, ces navigateurs n'ont plus besoin d'autant de feux d'atterrissage côtiers, de grosses bouées lumineuses et de signaux de brume et ils sont d'accord pour que ces aides soient enlevées.

Toutefois, avant que les aides à la navigation maritime devenues superflues pour les navigateurs commerciaux ne soient retirées du service, les besoins locaux des plaisanciers sont évalués, le cas échéant, par la Garde côtière qui est également en voie de revoir la conception des anciens feux commerciaux pour qu'ils répondent aux besoins des plaisanciers tout en respectant les politiques nationales en matière de prestation et les normes de conception.

Bien que la politique de la Garde côtière ne prévoit pas fournir des signaux de brume aux embarcations de plaisance en raison des coûts astronomiques nécessaires pour assurer un tel service dans tout le Canada, ces cornets de brume sont cédés gratuitement aux administrations locales qui en font la demande et aux endroits où c'est possible de le faire.

La conversion des phares à l'alimentation par panneaux solaires permet de réaliser des économies considérables et présente de gros avantages pour l'environnement en permettant d'enlever les réservoirs de carburant et les génératrices diesel. Bien que cette mesure élimine le besoin d'utiliser de nombreuses structures, la Garde côtière doit protéger tous les phares à valeur patrimoniale en continuant de les exploiter ou en les cédant à des administrations provinciales, municipales ou autres pour fin d'utilisation locale.

## **2. Normes relatives aux aides à la navigation**

En consultation avec les utilisateurs locaux, tous les systèmes d'aides à la navigation du Canada font actuellement l'objet d'un examen et pour ce faire, les normes nationales de conception de systèmes doivent être utilisées. Lorsque les systèmes d'aides à la navigation maritime ne rencontrent pas ces normes, ils doivent être améliorés et lorsqu'ils dépassent ces normes, ils doivent être réduits.

Les modifications apportées dans certains chenaux entraîneront une diminution ou une augmentation du nombre des bouées ainsi que la conversion de quelques bouées lumineuses en bouées non lumineuses qui seront dotées de matériau rétroréfléchissant.

## **3. Aides privées à la navigation**

Bien que la politique de la Garde côtière ne prévoit pas la prestation de systèmes d'aides à la navigation dans les eaux insuffisamment cartographiées, ou bien où le volume de trafic ne justifie pas le coût du système, certains systèmes ont été mis sur pied par le passé. Ces aides à la navigation doivent être cédées gratuitement aux administrations locales et la Garde côtière doit demeurer l'organisme responsable en matière de conception et de réglementation en vertu du *Règlement sur les bouées privées*.

## **NOUVEAUX PROJETS**

La Garde côtière canadienne adopte également un nouveau système de corrections différentielles pour améliorer le système de positionnement à couverture mondiale par satellite (GPS) qui comprend 18 stations émettrices qui seront entièrement opérationnelles en 1998.

Ce système différentiel de positionnement à couverture mondiale permettra d'améliorer la précision et l'intégrité du GPS et permettra aussi aux navigateurs dont les navires sont dotés de récepteurs appropriés de faire le point avec précision dans la plupart des principales voies navigables du sud du Canada, y compris dans les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent.

L'utilisation du DGPS, conjointement avec les systèmes de visualisation des cartes électroniques et d'information (SVCEI), permettra d'améliorer grandement la précision de la navigation. On s'attend à ce que l'utilisation sans cesse croissante de cette nouvelle technologie favorise la sécurité maritime et permette ainsi d'assurer une meilleure protection de l'environnement dans les eaux canadiennes. On croit également que la mise en oeuvre du DGPS permettra d'apporter d'autres mises au point aux aides conventionnelles.

On encourage tous les navigateurs et amateurs à doter leurs navires de récepteurs GPS qui peuvent recevoir les signaux différentiels, en particulier lorsqu'ils risquent souvent d'évoluer par visibilité réduite.

La Garde côtière est d'avis que la disponibilité du GPS, notamment lorsqu'il est complété par le service différentiel, rendra désuet le Loran C. Des consultations sont en cours pour évaluer les répercussions que pourrait entraîner l'interruption du service Loran C au Canada.

## RÉGION DE TERRE-NEUVE

La Garde côtière canadienne se propose de moderniser encore plus son système d'aides à la navigation. Le programme de modernisation comprend entre autres l'adaptation de tous les niveaux de service à des normes nationales entre 1997 et l'an 2000 et la réduction des services d'aides conventionnelles basée sur la disponibilité du système de positionnement global, le système de positionnement global différentiel (DGPS) et le système électronique de visualisation des cartes marines (SEVCM). Les nouveaux systèmes électroniques compléteront le reste du système d'Aides conventionnelles et permettront de maintenir un service sécuritaire à un coût moindre.

De plus amples détails concernant ces modifications seront fournis dans chacune des régions ou zone géographique par des Avis à la navigation et des Avis aux navigateurs après avoir accordé un délai aux utilisateurs pour leur permettre de faire des commentaires avant l'exécution des modifications. D'autres Avis à la navigation et Avis aux navigateurs seront également publiés au moment où les changements seront apportés.

Les navigateurs et les représentants des groupes d'utilisateurs intéressés à communiquer leurs observations ou recommandations sur cette question ou sur tout avis ultérieur peuvent le faire par écrit au:

Surintendant Aides à la navigation  
Ministère des Pêches et Océans  
Garde côtière canadienne  
C.P. 5667, St. John's, T.-N.  
A1C 5X1

## RÉGION DES MARITIMES

La Garde côtière canadienne se propose de moderniser encore plus son système d'aides à la navigation. Le programme de modernisation comprend entre autres l'adaptation de tous les niveaux de service à des normes nationales entre 1997 et l'an 2000 et la réduction des services d'aides conventionnelles basée sur la disponibilité du système de positionnement global, le système de positionnement global différentiel (DGPS) et le système électronique de visualisation des cartes marines (SEVCM). Les nouveaux systèmes électroniques compléteront le reste du système d'Aides conventionnelles et permettront de maintenir un service sécuritaire à un coût moindre.

**L'application des mesures suivantes débutera dans la région des Maritimes le 1er avril 1997.**

MESURES
1) Privatisation de systèmes d'aides à la navigation dans les chenaux de plaisance et/ou transformation d'un nombre de bouées lumineuses et bouées non lumineuses et enlèvement d'un nombre d'aides dans les chenaux de plaisance.
2) Privatisation de systèmes d'aides à la navigation en raison du faible volume de leurs utilisateurs et/ou des eaux insuffisamment cartographiées.
3) Les systèmes d'aides à la navigation dans les ports de Saint-Jean et Yarmouth seront restructurés afin d'être conformes aux normes nationales.
4) Retrait du service d'un nombre de feux de référence et réduction d'un nombre de feux principaux à des feux secondaires.
5) Retrait du service d'un nombre de signaux de brume.
6) Enlèvement d'un nombre d'aides à la navigation côtière, fixes et flottantes.

Au cours de l'année prochaine, de plus amples détails concernant ces modifications seront fournis dans chacune des régions ou zone géographique par des Avis à la navigation et des Avis aux navigateurs après avoir accordé un délai aux utilisateurs pour leur permettre de faire des commentaires avant l'exécution des modifications. D'autres Avis à la navigation et Avis aux navigateurs seront également publiés au moment où les changements seront apportés.

Les navigateurs et les représentants des groupes d'utilisateurs intéressés à communiquer leurs observations ou recommandations sur cette question ou sur tout avis ultérieur peuvent le faire par écrit au:

Surintendant régional Aides à la navigation  
C.P. 1000, Dartmouth, N-É.  
B2Y 3Z8  
Téléphone: (902) 426-3151

## RÉGION LAURENTIENNE

La Garde côtière se propose de poursuivre la modernisation de son service d'aides à la navigation maritime. Durant la période entre les années 1997-2000, ces changements incluront l'ajustement des niveaux de service selon les standards nationaux, ainsi que la réduction d'un certain nombre d'aides à la navigation conventionnelles basée sur la disponibilité des technologies GPS, DGPS et de cartes électroniques (SVCEI). Ces nouvelles technologies compléteront le système d'aides à la navigation conventionnelles, permettant ainsi de maintenir un service sécuritaire à un coût moindre.

Voici une mise à jour des mesures appliquées en 1997/98 et des hypothèses de réduction de service envisagées d'ici l'an 2000:

IDENTITÉ DES MESURES	1997/1998 Suite à l'ajustement des niveaux de service	1998/1999 Suite à l'ajustement des niveaux de service	1999/2000 Suite à l'ajustement des NDS et/ou disponibilité technologies DGPS/ECDIS
1) Introduction du DGPS (5 stations)	5	nil	nil
2 a) Réduction de service sur 25% (79 bouées lumineuses enlevées et 75 converties en espars non-lumineuses) des bouées du chenal commercial.	<b>79 bouées enlevées et 56 bouées converties</b>	<b>19 bouées à convertir (non lumineuses)</b>	nil
2 b) Réduction de service sur 5% (29 bouées lumineuses converties en espars non-lumineuses) des bouées du chenal commercial.	nil	29	29
3) Mise hors service ou privatisation de 12 feux de référence majeurs (chenaux commerciaux et/ou de pêche).	<b>8 et un site ne sera plus abandonné</b>	<b>3</b>	nil
4) Privatisation ou abandon de 272 aides à la navigation à usagers uniques et/ou dans secteurs non cartographiés adéquatement.	187	85	nil
5) Réduction de 33% (50) des feux de référence ou signal de brume dans les chenaux commerciaux et/ou de pêche.	<b>6 (deux aides fixes et quatre signaux de brume)</b>	25	19
6) Abandon de 20 aides fixes ou signaux de brume dans les chenaux de plaisance.	<b>5 (dont deux signaux de brume)</b>	nil	15

Au cours du prochain mois, de plus amples renseignements concernant ces modifications seront fournis par voie d'Avis à la navigation et d'Avis aux navigateurs. Un délai sera accordé aux utilisateurs afin de leur permettre d'émettre des commentaires avant la mise en place des mesures. D'autres Avis à la navigation et Avis aux navigateurs seront également publiés au moment où les changements seront apportés.

Les navigateurs et les représentants des groupes d'utilisateurs intéressés à communiquer leurs observations ou recommandations sur cette question ou sur tout Avis ultérieur peuvent le faire par écrit au :

Surintendant Aides à la navigation,  
101 boulevard Champlain, Québec (QUÉ), G1K 7Y7

## RÉGION DE L'ARCTIQUE ET DU CENTRE

Les consultations relatives à la modernisation des aides maritimes se poursuivent dans la Région du Centre et de l'Arctique de la Garde côtière canadienne. Les marins sont invités instamment à continuer de lire et de surveiller les «Avis à la navigation» et les «Avis aux navigateurs» pour connaître les toutes dernières nouvelles au sujet des modifications aux aides à la navigation. Vous pouvez consulter également le site Web - [www.ccg-gcc.gc.ca/cen-arc/main.htm](http://www.ccg-gcc.gc.ca/cen-arc/main.htm) - de la Région du Centre et de l'Arctique pour plus d'information.

Les marins et les représentants des groupes d'utilisateurs qui désirent obtenir des éclaircissements, poser des questions ou formuler des observations ou des recommandations au sujet de n'importe quel avis relatif aux aides à la navigation peuvent communiquer avec le :

Surintendant du Programme des aides maritimes  
Région du Centre et de l'Arctique  
201 Front Street North, suite 703  
Sarnia (Ontario) N7T 8B1  
N<sup>os</sup> de téléphone :  
(519) 383-1859  
(519) 383-1861  
N<sup>o</sup> de télécopieur :  
(519) 383-1989

## ÉDITION MENSUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS

### CHANGEMENTS À LA LISTE DES DESTINATAIRES

Directeur général des Services à la navigation maritime,  
Garde côtière canadienne,  
Ministère des Pêches et Océans,  
Ottawa, Ontario,  
K1A 0E6.

Téléphone - (613) 990-3037  
Facsimilé - (613) 998-8428

Prière d'indiquer l'édition que vous désirez recevoir.

#### ÉDITION DE L'EST

(Inclus les zones de l'Arctique, de Terre-Neuve, des Maritimes, du Golfe et Fleuve Saint-Laurent et du Centre)

\_\_\_\_\_

#### ÉDITION DE L'OUEST

(Inclus les zones de l'Arctique et du Pacifique) \_\_\_\_\_

**AJOUTER** \_\_\_\_\_ **MODIFIER** \_\_\_\_\_ **RETIRER** \_\_\_\_\_ **QUANTITÉ** \_\_\_\_\_

#### ANCIENNE ADRESSE

**NOM**.....

**ADRESSE**.....**APP.**.....

**VILLE** ..... **CODE POSTAL** .....

**PROVINCE**.....**PAYS** .....

#### NOUVELLE ADRESSE

**NOM**.....

**ADRESSE**.....**APP.** .....

**VILLE**.....**CODE POSTAL**.....

**PROVINCE**.....**PAYS**.....

**N°** d'identification au-dessus de l'adresse sur l'étiquette.....

ou

Joindre l'étiquette d'adresse à ce formulaire.

## NATIONALE

CANADA - Entrée en vigueur, pour le Canada, de la Convention internationale de 1992 sur la responsabilité.....	957	5,6
...		
- Publications de Transport Canada - Bulletins sur la sécurité des navires 1999.....	955	6,7
PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - Modifications à la publication des Aides radio à la navigation maritime (Atlantique et Grands Lacs) 1999.....	956	23 - 33
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - Cartes marines.....	953	1
- Liste cumulative de corrections aux cartes.....	900	1 - 5
- Publication des Instructions nautiques.....	958	7

## TERRE-NEUVE

CÔTE DU LABRADOR - LABRADOR SEA - AU LARGE DE BLACK BEAR ISLAND - Modifications à la carte..	949	10
- OFF PAUL ISLAND - Bouées et feu.....	929	11
TERRE-NEUVE - LABRADOR - HAMILTON INLET -Bouées et feux.....	901	9,10
- HUNTINGDON ISLAND - Bouée.....	904	9
TERRE-NEUVE, CÔTE EST - CONCEPTION BAY -Bouée.....	927	8
- ST. JOHN'S HARBOUR - Profondeur moindre.....	924	8
TERRE-NEUVE, CÔTE NORD-EST - SELDOM HARBOUR - Feu.....	948	8,9
TERRE-NEUVE, CÔTE SUD-EST - CONCEPTION BAY - Bouées.....	926	8

## MARITIMES

BAIE DE FUNDY - MINAS BASIN - ABORDS DE MOOSE ISLAND - Feu.supprimé.....	942	13
- PASSAMAQUODDY BAY - ST. ANDREWS - Bouée lumineuse temporaire enlevée.....	946	18
- POINT LEPREAU AND THE WOLVES - Bouées.....	930	16
ÉTATS-UNIS, CÔTE EST - GULF OF MAINE - PENOBSCOT BAY - Bouée.....	934	18
ÎLE DU CAP-BRETON, CÔTE DE L'ATLANTIQUE - BAIE ASPY - Câbles sous-marins.....	918	10
NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-EST - ABORDS DE EAST CAPE - Modification à la carte...	950	15
- ANDREW ISLAND - Bouées.....	943	11
- Bouées.....	944	10,11
- LOCKEPORT HARBOUR - GULL ROCK - Feu.....	915	15
- MAHONE BAY - Bouées.....	906	14
- Bouées.....	908	13,14
- MUSQUODOBOIT SHOAL - Bouées.....	921	12
- PORT MOUTON - Bouée.....	907	14
NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-OUEST - APPROCHES DU PORT D'HALIFAX - Bouée.....	912	12,13
- LURCHER SHOAL AND LURCHER SHOAL WEST - Bouées.....	928	17,18



## GOLFE ET FLEUVE SAINT-LAURENT

FLEUVE SAINT-LAURENT - CHENAL LE MOYNE - Profondeur moindre.....	931	19,20
- DONNACONA - Modifications à la carte.....	916	18,19
- LAC SAINT-PIERRE - LA LONGUE POINTE - Feu.....	933	19
- LAC SAINT-PIERRE - LOUISEVILLE - Câble sous-marin.....	914	19
- PÉNINSULE DE LA GASPÉSIE - LES MÉCHINS - Duc d'Albe et feu	925	18
- SAINT-ANNE-DES-MONTS - Profondeurs moindres.....	945	17
- SEPT-ÎLES - Profondeurs moindres.....	920(P)	15,16
GOLFE DU SAINT-LAURENT - BAIE DES CHALEURS - PORT DANIEL - Profondeurs.....	909	14,15
- DÉTROIT DE NORTHUMBERLAND - BASIN HEAD - Feu.....	913	12
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD, RIVE NORD - MALPEQUE BAY - DARNLEY BASIN - Bouée.....	919	13
QUÉBEC - ÎLES DE LA MADELEINE - CAP-AUX-MEULES - Profondeurs moindres.....	923(P)	11,12
RITIME DU SAINT-LAURENT - LAC SAINT-LOUIS - BEACONSFIELD - Émissaire et profondeur.	910	20

## CENTRALE

ONTARIO - HAMILTON HARBOUR - Modification à la carte.....	952	20
LAC HURON - BOYD ISLAND À SPANISH RIVER - Bouée.....	938	20,21
LAC SUPÉRIEUR - Modification à la carte.....	951	21
MANITOBA - LAC WINNIPEG - BIRDNEST POINT - Bouée.....	936	22
- RABBIT POINT - Bouée.....	937	21,22
- LAC WINNIPEG - SELKIRK À LAC WINNIPEG - Bouées.....	939	21

## ARCTIQUE

BAIE D'HUDSON - CHURCHILL - Feu.....	935	21
- POINTE LOUIS XIV - Élévation.....	941	20

INDEX NUMÉRIQUE DES CARTES CANADIENNES EN CAUSE

No de la carte	Avis	Page	No de la carte	Avis	Page	No de la carte	Avis	Page
1220	920(P)	15,16				5043	901	9,10
1230	925 945	18, 17	LC 4243	928 950	17,18, 15	5044	949	10
1310	931 953	19,20 1	4281	944	10,11	5052	929	11
1312	914 933	19, 19	LC 4320	908 912 921	13,14, 12,13, 12	5070	953	1
1315	916	18,19	LC 4321	944	10,11	5134	901 904	9,10, 9
1316	953	1	4331	946	18	5135	901	9,10
1410	910	20	4332	946	18	5476	941	20
LC2064	953	1	LC 4363	918	10	6240	937	21,22
2067	952	20	4381	906 908	14, 13,14	6241	936	22
2268	938	20,21	4384	908	13,14	6242	939	21
LC 2309	951	21	4386	908	13,14	LC 8047	901	9,10
LC 4003	928	17,18	LC 4403	913	12	LC 8048	901	9,10
LC 4010	942	13	LC 4486	953	1			
LC 4011	928 930 934	17,18, 16, 18	4491	919	13			
LC 4012	908 915 928	13,14, 15, 17,18	4530	948	8,9			
LC 4013	943	11	LC 4700	901	9,10			
LC 4116	930	16	4730	901	9,10			
4209	915	15	4732	901	9,10			
LC 4230	907 915 928	14, 15, 17,18	LC 4846	924	8			
LC 4233	944	10,11	LC 4847	927	8			
LC 4236	921	12	4849	926	8			
LC 4237	912	12,13	4921	909	14,15			
LC 4240	907 915	14, 15	4956	923(P)	11,12			
			5003	935	21			
			LC 5023	901	9,10			
			5042	901	9,10			

**\*953 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - Cartes marines.**

CARTES	TITRE & MATIÈRES	ÉCHELLE	PUBLIÉE	CAT #	PRIX
<b>1. Nouvelles éditions.</b>					
	ST. LAWRENCE RIVER/FLEUVE SAINT-LAURENT				
1310	PORT DE MONTREAL HARBOUR	1:15 000	12 mars/99	1	\$20.00
	Note:	1. Cette carte est touchée par les Avis 720/99 et 931/99.			
		2. Cette carte incorpore et annule les Avis 2304(P)/98, 2305(P)/98 et 2309(P)/98.			
1316	PORT DE QUEBEC	1:15 000	26 fév. 99	1	20.00
	Nota:	Cette carte incorpore et annule les Avis 430(P)/97, 1122(T)/98 et 114(P)/99.			
	LAKE ONTARIO/LAC ONTARIO				
L/C 2064	KINGSTON TO/À FALSE DUCK ISLANDS	1: 61 528	05 mars 99	3	20.00
	GULF OF ST. LAWRENCE/GOLFE DU SAINT-LAURENT				
L/C 4486	BAIE DES CHALEURS/CHALEUR BAY	1:150 000	19 fév. 99	1	20.00
	Nota:	Cette carte est touchée par les Avis 798(P)/94, 306(P)/96 et 554(P)/99.			
	LABRADOR				
5070	SATOSOAK ISLAND TO/À AKULIAKATAK PENINSULA	1:25 000	20 nov. 98	1	20.00
(AMA8035-10-35)		(MPO-H99-081)			

**\*900 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - Liste cumulative de corrections aux cartes.**

La liste de corrections ci-incluse a trait aux cartes qui ont fait l'objet des éditions des Avis aux navigateurs du 26-février-99 à 28-avril-99

Numéro de la Carte	Numéros de l'édition et de l'Avis aux navigateurs
1202	14(704/99)
1209	14(704/99)
L/C 1234	16(729/99), 13(576/99), 11(542/99)
L/C 1236	10(509/99), 9(317/99, 314/99)
1310	15(720/99)
1312	16(734/99, 732/99)
1317	11(519/99 Nouvelle édition), 10(511/99)
1338	10(506/99)

1409	11(545/99)
1410	11(545/99)
1411	11(527/99)
1435	11(532/99)
1436	11(532/99)
2085	11(534/99)
L/C 2100	14(709/99)
L/C 2110	16(738/99)
L/C 2120	14(709/99), 9(341/99 Nouvelle édition)
L/C 2121	11(528/99)
L/C 2122	11(528/99)
L/C 2123	17(750/99)
L/C 2200	15(714/99)
L/C 2228	15(714/99)
2239	11(535/99)
L/C 2244	14(707/99)
L/C 2245	14(707/99)
2289	13(571/99), 11(535/99)
2293	17(751/99)
L/C 2301	15(712/99)
L/C 2302	15(712/99)
2303	15(712/99)
2308	15(712/99)
L/C 2309	15(712/99)
2310	15(712/99)
2311	15(712/99)
2312	15(712/99)
2313	15(712/99)
2314	15(712/99)
L/C 3000	10(507/99)
L/C 3001	11(525/99), 9(331/99)
L/C 3002	11(538/99, 525/99), 10(507/99)
3419	9(323/99)
3424	11(536/99)
3442	9(336/99, 329/99)
3443	11(516/99), 9(336/99)
3457	17(746/99)
3458	17(746/99), 11(516/99)
L/C 3461	17(753/99), 11(536/99)
L/C 3462	17(753/99), 16(733/99), 11(536/99), 9(329/99)
L/C 3463	11(516/99), 10(505/99), 9(336/99, 330/99, 316/99)
3473	9(336/99)
3481	10(505/99), 9(316/99)
3490	9(330/99)
3492	9(330/99)
3493	10(505/99)
L/C 3512	16(728/99), 11(519/99 Nouvelle édition), 10(505/99), 9(316/99)
L/C 3513	11(516/99)
3515	13(574/99)
3526	16(731/99, 728/99), 10(505/99)
3527	11(516/99)
3534	16(728/99)
3535	11(516/99)
3545	13(574/99)
3546	13(574/99), 11(523/99)
3549	11(525/99)

3550	11(525/99)
3598	11(525/99)
3601	16(733/99)
L/C 3602	9(331/99)
L/C 3605	11(525/99)
L/C 3606	9(331/99)
3670	14(705/99)
3675	11(519/99 Nouvelle carte)
3676	11(519/99 Nouvelle carte)
3720	12(558/99)
3726	10(507/99)
3728	17(744/99)
3729	12(559/99)
3730	12(559/99)
L/C 3744	11(538/99, 525/99), 10(507/99)
3785	12(558/99)
3787	17(743/99)
3807	12(557/99)
L/C 3853	12(557/99)
L/C 3902	10(507/99)
3934	16(730/99), 11(537/99)
3960	15(718/99)
4000	12(550/99)
L/C 4001	17(747/99, 742/99), 12(550/99), 9(335/99)
L/C 4002	9(334/99)
L/C 4003	16(735/99), 12(550/99)
L/C 4006	12(550/99)
L/C 4012	16(736/99, 721/99)
L/C 4013	16(725/99), 12(564/99, 550/99), 9(321/99)
L/C 4015	9(328/99)
L/C 4020	16(726/99)
L/C 4022	9(328/99)
L/C 4023	10(503/99), 9(321/99)
L/C 4045	12(550/99)
L/C 4098	12(550/99)
L/C 4099	12(550/99)
L/C 4118	9(341/99 Nouvelle édition)
4211	16(736/99)
L/C 4227	12(564/99), 9(324/99)
L/C 4230	10(512/99)
L/C 4233	9(324/99)
L/C 4234	12(553/99), 9(324/99)
L/C 4236	12(564/99)
L/C 4237	13(568/99)
4279	10(504/99)
4281	9(324/99)
L/C 4320	16(736/99), 12(564/99, 562/99, 560/99, 555/99)
L/C 4321	9(324/99)
L/C 4363	9(333/99, 325/99)
4384	16(736/99)
L/C 4385	14(711/99), 12(555/99)
4386	13(567/99), 12(560/99)
L/C 4403	9(321/99)
L/C 4404	9(321/99)
4419	9(321/99)
4420	9(321/99)

L/C 4451	15(719/99)
4470	12(548/99)
L/C 4485	12(552/99)
4512	16(724/99)
4514	11(518/99)
4521	13(573/99)
4595	14(710/99), 13(572/99)
4596	14(710/99), 13(572/99)
4598	14(710/99)
4635	9(327/99)
4682	9(332/99)
L/C 4700	17(745/99), 10(500/99)
4701	17(745/99), 11(546/99, 517/99)
4702	17(745/99)
4703	13(566/99), 11(515/99)
4724	14(701/99)
4728	13(569/99), 11(541/99)
L/C 4730	10(500/99)
L/C 4731	17(745/99)
4744	13(566/99)
4745	11(515/99)
L/C 4831	11(544/99)
4839	9(315/99)
4843	14(702/99)
L/C 4847	11(539/99)
4849	11(539/99)
4855	16(727/99), 11(543/99)
4865	13(572/99)
L/C 4906	11(524/99), 10(503/99)
4912	17(748/99)
4920	11(540/99)
4921	12(547/99)
L/C 4951	15(719/99)
L/C 5001	10(500/99)
L/C 5023	10(500/99)
L/C 5030	11(517/99)
5031	11(517/99)
5046	9(322/99)
5047	9(322/99)
5048	10(500/99)
5049	10(508/99)
5133	13(566/99)
5134	15(716/99)
5135	10(513/99)
5138	15(716/99)
5143	13(569/99)
5397	17(749/99)
5457	9(341/99 Nouvelle édition)
L/C 8005	15(715/99)
L/C 8006	15(717/99)
L/C 8007	16(723/99), 12(564/99, 550/99)
L/C 8049	17(745/99)
(AMA8035-10-35)	(MPO-H99-082)

**\*957 CANADA - Entrée en vigueur, pour le Canada, de la Convention internationale de 1992 sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (Convention de 1992) et dénonciation de la Convention de 1969.**

1.	La Convention de 1969 est entrée en vigueur pour le Canada le 24 avril 1989, en vertu de la partie XVI de la <i>Loi sur la marine marchande du Canada (LMMC)</i> . Les modifications à la partie XVI de la <i>LMMC</i> , figurant au chapitre 6 des Lois du Canada de 1998 ont mis en œuvre la Convention de 1992, qui entrera en vigueur le 29 mai 1999 pour le Canada. Don, le 29 mai 1999, le Canada aura dénoncé le Convention de 1969 et sera partie à celle de 1992.	
2.	Les modifications susmentionnées augmentent considérablement les limites de responsabilité des propriétaires de navire en matière de dommages dus à la pollution par les hydrocarbureselles entraîneront de nouvelles exigences de certification.	
3.	Jusqu'au 29 mai 1999, certains navires étrangers qui font escale à des ports canadiens et certains navires canadiens sont tenus d'avoir à bord un certificat attestant qu'il existe un contrat d'assurance ou une autre garantie conforme aux exigences de la Convention de 1969 à l'égard du navire. Après le 29 mai 1999, ces navires devront plutôt avoir à bord un certificat attestant qu'il existe un contrat d'assurance ou toute garantie conforme aux exigences de la Convention de 1992 à l'égard du navire.	
4.	Il convient de prendre note que les limites géographiques ont été élargies de manière à englober les escales dans des terminaux au large, dans la zone économique exclusive du Canada. Ainsi, l'exigence relative au certificat prévu par la Convention de 1992 peut viser certains navires qui n'y étaient pas assujettis sous le régime de la Convention de 1969. Le certificat prévu par la Convention de 1992 sera exigé pour tout navire océanique transportant en vrac une cargaison de plus de 2 000 tonnes anglaises (ce qui équivaut à 2 040 tonnes métriques après conversion selon la définition de tonne figurant à la partie XVI de la <i>LMMC</i> )de pétrole brut, de fioul, d'huile diesel lourde, d'huile de graissage ou d'autreshydrocarbures minéraux persistants, dans les cas suivants:	
	a)	lorsque le navire entre dans un port ou en sort, ou vient s'amarrer à des terminaux situés au large ou en appareille, dans le cas où le port ou les terminaux sont soit dans les eaux canadiennes, soit dans la zone économique exclusive du Canada,
	b)	s'il est immatriculé au Canada, lorsque le navire entre dans un port situé dans un autre État ou en sort, ou vient s'amarrer à des terminaux situés au large ou en appareille, que cet autre État soit ou non partie à la Convention sur la responsabilité civile, dans le cas où le port ou les terminaux sont :
	(i)	soit dans le territoire, la mer territoriale ou les eaux intérieures d'un État étranger,
	(ii)	soit dans la zone économique exclusive de l'État ou, s'il n'a pas établi cette zone, dans une zone située au-delà de la mer territoriale de cet État mais adjacente à celle-ci, et ne s'étendant pas au-delà de 200 milles marins des lignes de base à partir desquelles est mesurée la largeur de la mer territoriale.
5.	Les certificats doivent être conservés à bord et être mis à la disposition de tout agent dûment autorisé du gouvernement du Canada.	
6.	Dans le cas des navires canadiens, le certificat prévu par la Convention de 1992 est délivré par la Direction générale de la sécurité maritime, Transports Canada.	
7.	Dans le cas des navires immatriculés dans des États qui sont partie à la Convention de 1992, le certificat prévu dans cette convention est délivré sous l'autorité du gouvernement de cet État.	

8.	Dans le cas des navires immatriculés dans un État qui est partie à la Convention de 1969, le certificat prévu par la Convention de 1992 est délivrée, selon le cas :	
	a)	sous l'autorité du gouvernement de l'État qui est partie à la Convention de 1992
	b)	par la Direction générale de la sécurité maritime de Transports Canada
	c)	sous l'autorité du gouvernement de l'État du pavillon.
9.	Dans le cas des navires immatriculés dans un État qui n'est partie ni à la Convention de 1969 ni à la Convention de 1992, le certificat prévu par la Convention de 1992 est délivrée, selon le cas :	
	a)	sous l'autorité du gouvernement d'un État qui est partie à la Convention de 1992,
	b)	par la Direction générale de la sécurité maritime de Transports Canada.
10.	On peut obtenir de plus amples renseignements auprès du Bureau de la sécurité maritime de Transports Canada.	
(AMA8035-10-1)		(GCC-H99-050)

**\*955 CANADA - PUBLICATIONS DE TRANSPORTS CANADA - Bulletins sur la sécurité des navires - 1999**

Les bulletins suivants ont été publiés en 1999:		
No. 1	le 12 janvier 1999	PÊCHE SPORTIVE
No. 2	le 19 janvier 1999	L'AN 2000 ET LES PROBLÈMES DE REMISE À ZÉRO DU GPS
No. 3	le 24 février 1999	BREVETS DE CAPACITÉ D'OFFICIER MÉCANICIEN EN CHEF, BATEAU DE PÊCHE À MOTEUR (C/E-MDFV) & D'OFFICIER MÉCANICIEN DE QUART, BATEAU DE PÊCHE À MOTEUR (WKE-MDFV)
No. 4	le 25 mars 1999	NORMES DE FONCTIONNEMENT DU MATÉRIEL DE NAVIGATION
On peut obtenir des exemplaires simples de ces bulletins en s'adressant à:		
	Transports Canada Sécurité maritime AMSB, tél. 991-3135 télécopieur # (613) 990-6191 Tour C, Place de Ville 11 <sup>e</sup> étage, 330, rue Sparks Ottawa, (Ontario) K1A 0N8	
(AMA8035-10-1)		(CCG-H99-048)

**\*958 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - Nouvelle édition des Instructions nautiques.**

La deuxième édition de ATL 111 - Fleuve Saint-Laurent, Île Verte à Québec, 1999, est maintenant



disponible. Ce fascicule annule et remplace la première édition ATL 111 - Fleuve Saint-Laurent, Île Verte à Québec, 1992.

Il contient les informations pertinentes émises dans les Éditions canadiennes des Avis aux navigateurs jusqu'à et y compris l'Édition mensuelle no 3 de 1999. Le prix du fascicule a été fixé à \$9.95.

(AMA8035-10-35)

(MPO-H99-085)

**\*924 TERRE-NEUVE, CÔTE EST - ST. JOHN'S HARBOUR - Profondeur moindre.**

Carte (Dernière correction) - LC 4846(Cartouche, St. John's Harbour)(NAD 83)(1)(763/99)

1. Porter 5 mètres 47°33'37".1 N 52°42'07".5 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 4846R/M et 76386(4846). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-A99-046)

**\*927 TERRE-NEUVE, CÔTE EST - CONCEPTION BAY - Bouée.**

Carte (Dernière correction) - LC 4847(NAD 83)(1)(539/99)

Référence: Avis 972/98.

Sur certains exemplaires.

1. Déplacer la bouée lumineuse rouge CG6 de 47°41'30" N 53°12'37".5 W  
à 47 41 30.5 N 53 12 45 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 4847R/M, 76120(4847), 76121(4847), 76122(4847), 76123(4847) et 76124(4847). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-H99-074)

**\*926 TERRE-NEUVE, CÔTE SUD-EST - CONCEPTION BAY - Bouées.**

Carte (Dernière correction) - 4849(Plan, Harbour Grace and/et Carbonear)(NAD 83)(1,2)(539/99)

Référence: Avis 2149/98.

Sur certains exemplaires.

1. Modifier FI R pour lire FI G 47°40'24".4 N 53°14'23" W

2. Modifier FI G pour lire FI R 47 40 23.2 N 53 14 22.8 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 4849R/M, 76310(4849), 76398(4849), 76405(4849), 76408(4849), 76415(4849) et 76416(4849). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-H99-073)

**\*948 TERRE-NEUVE, CÔTE NORD-EST - SELDOM HARBOUR - Feu.**

Carte (Dernière correction) - 4530(NAD 27)(1)(745/96)

1. Porter un feu FI G 49°36'36".7 N 54°11'00".8 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 4530R/M et 76279(4530). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-7-2)

(GCC-N98-153)(MPO-A98-008)

**\*904 TERRE-NEUVE - LABRADOR - HUNTINGDON ISLAND - Bouée.**

Carte (Dernière correction) - 5134(1)(901/99)

Référence: Avis 1131/98 et 716/99.

1. Remplacer la bouée lumineuse rouge NC1.2 53°44'51" N 56°55'03".6 W  
par une bouée à espar lumineuse  
rouge FI R, marquée NC1.2

(AMA8035-10-35)

(MPO-H99-069)

**\*901 TERRE-NEUVE - LABRADOR - HAMILTON INLET - Bouées et feux.**

Cartes (Dernière correction) - 5135(NAD 27)(1-6)(513/99) - 5134(2)(716/99) - 5043(7,8)(100/99) - 5042(7-10)(392/97) - 5042(Cartouche, Holton Harbour)(8)(392/97) - LC 5023(NAD 83)(11)(500/99) - 4732(4,6)(735/96) - 4730(13)(500/99) - LC 8047(14)(1143/98) - LC 8048(14)(Nouvelle éd., déc./94) - LC 4700(12)(745/99)

1. Porter	une bouée charpente lumineuse de danger isolée BRB FI(2) 5s, marquée HE	54°13'37" N 57°15'29" W
2. Porter	une bouée charpente lumineuse cardinal Est BYB Q(3) 10s, marquée HM	54 09 30 N 57 19 11 W
3. Porter	un feu LFI 10s 118ft 6M	54 44 12 N 57 20 42 W
4. Porter	un feu FI 4s 77ft	54 37 37 N 57 16 28.5 W
5. Porter	un feu Q G	54 28 00 N 57 19 26.4 W
6. Porter	un feu FI 3s 217ft	54 27 13.5 N 57 05 42 W
7. Porter	un feu LFI 10s 36m 6M	54 44 12.3 N 57 20 41.2 W
8. Porter	un feu FI 4s 23m	54 37 37.3 N 57 16 27.7 W
9. Porter	un feu Q G	54 28 00.3 N 57 19 25.6 W
10. Porter	un feu FI 3s 66m	54 27 13.8 N 57 05 41.2 W
11. Porter	un feu LFI 10s 36m 6M	54 44 12.5 N 57 20 37.7 W

12. Porter	un feu LFI	54 44 00	N 57 21 00 W
13. Porter	un feu LFI 10s 118ft	54 44 00	N 57 20 40 W
14. Porter	un feu LFI 10s 36m	54 44 00	N 57 20 40 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 8048R/M et 76219(5135). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-5-2; 7-2)

(GCC-N97-094, N98-015,268,269,292,305)(MPO-A98-079)

**\*949 CÔTE DU LABRADOR - LABRADOR SEA - AU LARGE DE BLACK BEAR ISLAND - Modifications à la carte.**

Carte (Dernière correction) - 5044(1,2)(2331/98)

Référence: Avis 82/94.

Sur certains exemplaires.

1. Rayer	la roche submergée Rep (1993) Breakers/Brisants	55°02'02" N	58°24'34" W
2. Porter	une roche submergée Rep (1993) Breakers/Brisants	55 02 02.4 N	58 34 24 W

(AMA8035-10-35)

(MPO-H99-078)

**\*918 ÎLE DU CAP-BRETON, CÔTE DE L'ATLANTIQUE - BAIE ASPY - Câbles sous-marins.**

Carte (Dernière correction) - LC 4363(NAD 27)(1,2)(333/99)

1. Rayer	le câble sous-marin	entre	46°57'35".5 N	60°21'36".9 W
		et	46 57 56.9 N	60 20 59.5 W
2. Porter	un câble sous-marin	joignant	46 57 35.5 N	60 21 36.9 W
			46 57 43.7 N	60 21 15.5 W
			46 57 42.4 N	60 21 09 W
		et	46 57 56.9 N	60 20 59.5 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 4363R/M et 76167(4363). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-A99-041)

**\*944 NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-EST - ANDREW ISLAND - Bouées.**

Cartes (Dernière correction) - 4281(NAD 27)(1)(324/99) - LC 4233(NAD 83)(2)(324/99) - LC 4321(NAD 27)(3)(324/99)

1. Porter	WHIS	45°17'17".7 N 60°53'08".3 W
2. Porter	WHIS	45 17 18 N 60 53 06 W
3. Porter	WHIS	45 17 19.2 N 60 53 09.9 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 4233R/M, 4281R/M, 4321R/M, 76067(4233), 76068(4233) et 76069(4233). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-H99-076)

**\*943 NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-EST - ANDREW ISLAND - Bouées.**

Carte (Dernière correction) - LC 4013(NAD 27)(1,2)(725/99)

Référence: Avis 324/99.

1. Rayer	la bouée lumineuse rouge P18	45°16'38".5 N 60°53'50".6 W
2. Porter	une bouée charpente lumineuse cardinale Est BYB Q(3) 10s, marquée PK WHIS	45 17 19.2 N 60 53 09.9 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 4013R/M et 76204(4013). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-H99-075)

**\*929 CÔTE DU LABRADOR - ABORDS DE PAUL ISLAND - Bouées et feu.**

Carte (Dernière correction) - 5052(NAD 83)(1-5)(2157/98)

1. Porter	une bouée lumineuse verte FI G, marquée NS7	56°33'42".7 N 61°35'45" W
2. Porter	une bouée lumineuse rouge FI R, marquée NS6	56 32 20.7 N 61 22 00.3 W
3. Porter	une bouée conique rouge, marquée NA4	56 25 02.6 N 61 08 13.4 W
4. Porter	une bouée conique rouge, marquée NS2	56 22 30 N 61 06 42 W
5. Porter	un feu Mo(A) 23m	56 29 35 N 61 38 35 W

(AMA8035-10-5-2; 7-2)

(GCC-N97-083,090,099,100)(N98-029)

**\*923(P) QUÉBEC - ÎLES DE LA MADELEINE - CAP-AUX-MEULES - Profondeurs moindres.**

Carte (Qui sera touchée) - 4956(NAD 83)(1-6)

1. Remplacer	5 mètres 2 décimètres par 4 mètres 7 décimètres	47°22'48".4 N 61°51'21".6 W
2. Porter	4 mètres 5 décimètres	47 22 48.8 N 61 51 17.5 W
3. Porter	4 mètres 5 décimètres	47 22 47.5 N 61 51 18.3 W
4. Porter	5 mètres	47°22'45".8 N 61°51'18".3 W
5. Porter	4 mètres 8 décimètres	47 22 45.1 N 61 51 20.7 W
6. Porter	4 mètres 6 décimètres	47 22 46.8 N 61 51 22.3 W

- NOTA: (1) Une nouvelle édition incorporant les renseignements susmentionnés sera disponible à une date ultérieure.
- (2) De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 4956R/M et 79046(4956). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-Q99-044)

**\*913 GOLFE DU SAINT-LAURENT - DÉTROIT DE NORTHUMBERLAND - BASIN HEAD - Feu.**

Carte (Dernière correction) - LC 4403(NAD 27)(1)(321/99)

1. Rayer	le feu	46°22'35" N 62°06'33" W
----------	--------	-------------------------

- NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 4403R/M et 76248(4403). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-7-6)

(GCC-G97-170)(MPO-A98-117)

**\*921 NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-EST - MUSQUODOBOIT SHOAL - Bouées.**

Cartes (Dernière correction) - LC 4236(NAD 83)(1-3)(564/99) - LC 4320(NAD 83)(2)(912/99)

1. Rayer	la bouée à sifflet lumineuse verte YV1	44°38'18" N 63°04'41" W
2. Rayer	la bouée à sifflet lumineuse verte YV1	44 38 22 N 63 04 34 W (env.)
3. Modifier	YV1 pour lire YV13 vis-à-vis la bouée à espar verte	44 41 30 N 63 04 44 W (env.)

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 4236R/M, 4320R/M, 76055(4320) et 76083(4236). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-5-7)

(GCC-F98-137)(MPO-A98-127)

**\*912 NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD- OUEST - APPROCHES DU PORT D'HALIFAX - Bouée.**

Cartes (Dernière correction) - LC 4237(Int. 4631)(NAD 83)(1)(568/99) - LC 4320(NAD 83)(1)(908/99)

1. Porter une bouée à sifflet lumineuse jaune 44°32'41" N 63°25'15" W  
FI Y, marquée HNWC

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 4237R/M, 4320R/M, 76009(4237) et 76055(4320). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-5-7)

(GCC-F98-205)(MPO-A98-116)

**\*919 ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD, RIVE NORD - MALPEQUE BAY - DARNLEY BASIN - Bouée.**

Carte (Dernière correction) - 4491(1)(427/95)

Référence: Avis 65(T)/96 annulé.

1. Rayer la bouée lumineuse rouge JU4 46°33'28" N 63°41'04" W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 4491R/M. Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-5-6)

(GCC-G97-163)(MPO-A98-118)

**\*942 BAIE DE FUNDY - MINAS BASIN - ABORDS DE MOOSE ISLAND - Feu supprimé.**

Carte (Qui était touchée temporairement) - LC 4010(NAD 27)

Référence: Avis 350(P)/94 annulé.

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 4010R/M. Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-7-7)

(GCC-F99-009)(MPO-A99-040)

**\*908 NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-EST - MAHO NE BAY - Bouées.**

Cartes (Dernière correction) - 4381(NAD 27)(1-3)(906/99) - 4386(NAD 27)(2,3)(567/99) - 4384(NAD 27)(3)(736/99) - LC 4012(NAD 27)(3)(736/99) - LC 4320(NAD 83)(4)(736/99)

1. Rayer	la bouée à sifflet lumineuse M	44°25'34" N 64°13'00" W
2. Rayer	la bouée à sifflet lumineuse verte DE51	44 28 39 N 64 02 45 W
3. Rayer	la bouée à sifflet lumineuse rouge D32	44 21 23 N 64 02 11 W
4. Rayer	la bouée à sifflet lumineuse rouge D32	44 21 23.3 N 64 02 08.6 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 4012R/M, 4320R/M, 4381R/M, 4384R/M, 4386R/M, 76055(4320), 76195(4386), 76198(4012) et 76199(4381). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès de courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-5-7)

(GCC-F98-129,131,132)(MPO-A98-085)

#### \*906 NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-EST - MAHONE BAY - Bouées.

Carte (Dernière correction) – 4381(1,2)(Cartouche, Chester Harbour)(NAD 27)(2-4)(506/95)

1. Déplacer	la bouée plate de contrôle et la légende 5	de à	44°32'18" N 64°15'31" W 44 32 18 N 64 15 38 W
2. Rayer	la bouée plate de contrôle		44 31 49.5 N 64 14 59 W
3. Rayer	la bouée plate de contrôle		44 31 48.6 N 64 14 19 W
4. Porter	une bouée plate de contrôle WOr, marquée MC103		44 32 03.6 N 64 14 25.2 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 4381R/M, 76199(4381) et 76200(4381). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-5-7)

(GCC-F98-056-058)(MPO-A98-081)

#### \*907 NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-EST - PORT MOUTON - Bouée.

Cartes (Dernière correction) - LC 4240(NAD 83)(1)(107/98) - LC 4230(NAD 83)(1)(512/99)

1. Rayer	la bouée à cloche lumineuse verte US51	43°51'12" N 64°45'39".5 W
----------	--	---------------------------

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 4230R/M, 4240R/M, 76044(4230) et 76045(4240). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.



(AMA8035-10-5-7)

(GCC-F98-125)(MPO-A98-083)

**\*909 GOLFE DU SAINT-LAURENT - BAIE DES CHALEURS - PORT DANIEL - Profondeurs moindres.**

Carte (Dernière correction) - 4921(Cartouche, Quai/Wharf Port-Daniel-Est)(NAD 83)(1-4)(547/99)

1. Porter	1 mètre	48°10'56".2 N 64°57'42".5 W
2. Remplacer	0 mètre 6 décimètres par 0 mètre 3 décimètres	48 10 56.1 N 64 57 44.9 W
3. Porter	0 mètre 2 décimètres	48 10 54.4 N 64 57 42.4 W
4. Remplacer	0 mètre 8 décimètres par 0 mètre 3 décimètres	48 10 55.2 N 64 57 44.7 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 4921R/M et 79070(4921). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-Q99-039)

**\*915 NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-EST - LOCKEPORT H ARBOUR - GULL ROCK - Feu.**

Cartes (Dernière correction) - LC 4012(NAD 27)(1)(908/99) - LC 4230(NAD 83)(2)(907/99) - LC 4240(NAD 83)(2)(907/99) - 4209(Plan, Lockeport Harbour)(NAD 83)(2)(1318/98)

1. Modifier	Oc 10s 56ft 14M pour lire FI 15s 56ft 16M	43°39'18".3 N 65°05'55".9 W
2. Modifier	Oc 10s 17m 14M pour lire FI 15s 17m 16M	43 39 18.3 N 65 05 55.9 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 4012R/M, 4209R/M, 4230R/M, 4240R/M, 76040(4209), 76042(4209), 76044(4230), 76045(4240) et 76198(4012). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-7-7)

(GCC-F98-006, F99-010)(MPO-A98-080)

**\*950 NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-EST - ABORDS DE EAST CAPE - Modification à la carte.**

Carte (Dernière correction) - LC 4243(NAD 27)(1)(928/99)

Référence: Avis 916/98 et 1154/98.

Sur certaines exemplaires.

1. Rayer	la balise répondeuse radar	43°46'57".3 N 66°09'29".8 W
----------	----------------------------	-----------------------------

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC"

et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 4243R/M, 76018(4243) et 76060(4243). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-H79-099)

**\*920(P) FLEUVE SAINT-LAURENT - SEPT-ÎLES - Profondeurs moindres.**

Carte (Qui sera touchée) - 1220(Cartouche, Sept-Îles)(NAD 83)(1-16)

1. Remplacer	3 mètres 3 décimètres par 2 mètres 9 décimètres	50°12'18".2 N 66°23'27".3 W
2. Remplacer	2 mètres 8 décimètres par 2 mètres 5 décimètres	50 12 23 N 66 23 35.3 W
3. Remplacer	3 mètres 7 décimètres par 3 mètres 4 décimètres	50 12 22.5 N 66 23 38.7 W
4. Remplacer	4 mètres 4 décimètres par 4 mètres 1 décimètre	50 12 19.5 N 66 23 37.5 W
5. Remplacer	5 mètres 3 décimètres par 4 mètres 7 décimètres	50°12'21".1 N 66°23'34".9 W
6. Remplacer	5 mètres 3 décimètres par 4 mètres 8 décimètres	50 12 19.6 N 66 23 33 W
7. Rayer	4 mètres 9 décimètres	50 12 21.9 N 66 23 31.5 W
8. Porter	4 mètres	50 12 22 N 66 23 32.3 W
9. Remplacer	3 mètres 2 décimètres par une sonde découvrente de 0 mètre 7 décimètres	50 12 21.2 N 66 23 28.5 W
10. Remplacer	0 mètre 3 décimètres par une sonde découvrente 0 mètre 1 décimètre	50 12 26.8 N 66 23 29.5 W
11. Porter	1 mètre 4 décimètres	50 12 19.2 N 66 23 27.2 W
12. Porter	2 mètres	50 12 19.7 N 66 23 28.3 W
13. Porter	1 mètre 9 décimètres	50 12 24.6 N 66 23 33.4 W
14. Porter	un duc d'Albe	50 11 52.8 N 66 23 00.7 W
15. Porter	5 mètres	50 12 20.1 N 66 23 38.8 W
16. Porter	5 mètres	50 12 19 N 66 23 37.3 W

- NOTA: (1) Le quai public Monseigneur Blanche a subi des modifications de structures. Une annexe graphique incorporant les renseignements susmentionnés sera disponible à une date ultérieure.
- (2) De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 1220R/M et 79008(1220). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI)

ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-Q99-042)

**\*930 BAIE DE FUNDY - POINT LEPREAU ET THE WOLVES - Bouées.**

Cartes (Dernière correction) - LC 4116(NAD 83)(1,2)(1530/98) - LC 4011(NAD 83)(1,2)(928/99)

1. Rayer la bouée à sifflet lumineuse de 45°02'31".3 N 66°27'49".9 W  
mi-chenal KM

2. Rayer la bouée à sifflet lumineuse 45 00 30.3 N 66 41 42.9 W  
cardinale Nord KE

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 4011R/M, 4116R/M, 76011(4116) et 76019(4011). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-5-7)

(GCC-F98-121,122)(MPO-A98-123)

**\*945 FLEUVE SAINT-LAURENT - SAINTE-ANNE-DES-MONTS - Profondeurs moindres.**

Carte (Dernière correction) - 1230(Plan, Anse de Sainte-Anne-Des-Monts)(1-3)(925/99)

1. Remplacer 12 par 9 354°30' 446m (1463 pi)(env.) de la  
Flèche nord/North Spire  
(49°07'50" N 66°29'15" W)

2. Modifier 7ft 1990 pour lire 5ft 1998 348°30' 325m (1067 pi)(env.) de la  
Flèche nord/North Spire

3. Modifier 10ft 1990 pour lire 9ft 1998 338°30' 430m (1410 pi)(env.) de la  
Flèche nord/North Spire

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 1230R/M. Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-Q99-049)

**\*928 NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-OUEST - LURCHER SHOAL ET LURCHER SHOAL WEST - Bouées.**

Cartes (Dernière correction) - LC 4243(NAD 27)(1,2)(1307/98) - LC 4230(NAD 83)(3,4,8)(915/99) -  
LC 4012(NAD 27)(5,6,9)(915/99) - LC 4011(NAD 83)(5,6,11)(112/99) - LC 4003(NAD 27)(7,10)(759/99)

1. Déplacer la bouée de bifurcation NM de 43°49'47" N 66°30'01" W  
à 43 49 00 N 66 30 00 W

2. Porter un cercle magenta et la légende 43 49 00 N 66 30 00 W  
Racon vis-à-vis la bouée de  
bifurcation NM

3. Déplacer	la bouée de bifurcation NM	de à	43 49 47.3 N 66 29 58.9 W 43 49 00.3 N 66 29 57.9 W
4. Porter	un cercle magenta et la légende Racon vis-à-vis la bouée de bifurcation NM		43 49 00.3 N 66 29 57.9 W
5. Déplacer	la bouée de bifurcation	de à	43 49 47 N 66 30 01 W 43 49 00 N 66 30 00 W
6. Porter	un cercle magenta et la légende Racon vis-à-vis la bouée de bifurcation		43 49 00 N 66 30 00 W
7. Porter	une bouée de bifurcation lumineuse RGR FI(2+1) R, WHIS, Racon		43 49 00 N 66 30 00 W
8. Rayer	la bouée à sifflet lumineuse NK		43 47 30 N 66 37 00 W
9. Rayer	la bouée à sifflet lumineuse		43 47 40 N 66 37 00 W
10. Rayer	la bouée à sifflet lumineuse		43 47 35 N 66 38 00 W
11. Rayer	la bouée à sifflet lumineuse		43 47 30 N 66 37 00 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 4003R/M, 4011R/M, 4012R/M, 4230R/M, 4243R/M, 76018(4243), 76044(4230), 76140(4003), 76198(4012) et 76206(4011). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-5-7)

(GCC-F98-126,143)(MPO-A98-108)

**\*925 FLEUVE SAINT-LAURENT - PÉNINSULE DE LA GASPÉSIE - LES MÉCHINS - Duc d'Albe et feu.**

Carte (Dernière correction) - 1230(Plan, Les Méchins)(NAD 27)(1-4)(150/99)

1. Porter	un duc d'Albe		49°00'25".8 N 66°58'31".5 W
2. Porter	un duc d'Albe		49 00 26.3 N 66 58 30.2 W
3. Porter	Dns		49 00 26 N 66 58 28 W (env.)
4. Porter	un feu FI Y (Priv)		49 00 26.3 N 66 58 30.1 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 1230R/M et 79056(1230). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-7-9)

(GCC-L98-138)(MPO-Q99-041)

**\*946 BAIE DE FUNDY - PASSAMAQUODDY BAY - ST. ANDREWS - Bouée lumineuse temporaire enlevée.**

Cartes (Qui étaient touchées temporairement) - 4332 – 4331

Référence: Avis 690(T)/95 annulé.

(AMA8035-10-5-7)

(GCC-F98-120)(MPO-A98-129)

**934 ÉTATS-UNIS, CÔTE EST - GULF OF MAINE - PENOBSCOT BAY - Bouée.**

Carte (Dernière correction) - LC 4011(NAD 83)(1)(930/99)

1. Porter	une bouée lumineuse jaune Fl Y, marquée Priv	44°00'36" N 68°23'28" W
-----------	---	-------------------------

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 4011R/M et 76019(4011). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-2)

(É.-U.-W98-048)(MPO-A98-128)

**\*916 FLEUVE SAINT-LAURENT - DONNACONA - Modifications à la carte.**

Carte (Dernière correction) - 1315(NAD 83)(1-7)(2352/98)

Référence: Avis 155(P)/99 annulé.

1. Porter	6 mètres 7 décimètres	46°39'18".9 N 71°45'00".8 W
2. Porter	3 mètres	46°39'26" N 71°44'44".4 W
3. Porter	une roche qui couvre et découvre avec une sonde découvrante de 0 mètre 3 décimètres	46 39 31.1 N 71 44 55.6 W
4. Rayer	Public	46 40 05 N 71 42 09 W (env.)
5. Porter	7 mètres	46 38 29.9 N 71 43 43.6 W
6. Porter	une roche qui couvre et découvre avec une sonde découvrante de 4 mètres 6 décimètres	46 39 48.7 N 71 44 07.3 W
7. Porter	13 mètres 4 décimètres	46 38 23.9 N 71 41 37.5 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 1315R/M et 79020(1315). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-Q99-043)

**\*933 FLEUVE SAINT-LAURENT - LAC SAINT-PIERRE - LA LONGUE POINTE - Feu.**

Carte (Dernière correction) - 1312(NAD 83)(1)(914/99)

Référence: Avis 151(P)/99 annulé.

1. Rayer le feu 46°09'38".9 N 72°45'14".3 W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 1312R/M et 79129(1312). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-7-9)

(GCC-L99-034)(MPO-Q99-046)

**\*914 FLEUVE SAINT-LAURENT - LAC SAINT-PIERRE - LOUISEVILLE - Câ ble sous-marin.**

Carte (Dernière correction) - 1312(NAD 83)(1)(734/99)

1. Porter Aband 46°12'32" N 72°54'36" W (env.)

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 1312R/M et 79129(1312). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-Q99-040)

**\*931 FLEUVE SAINT-LAURENT - C HENAL LE MOYNE - Profondeur moindre.**

Carte (Dernière correction) - 1310(Partie B-C)(NAD 83)(1)(720/99)

1. Remplacer 1 mètre 8 décimètres par 1 mètre 45°30'26".9 N 73°31'50".8 W  
4 décimètres

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 1310R/M et 79080(1310). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-Q99-047)

**\*910 VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT - LAC SAINT-LOUIS - BEACONSFIELD - Émissaire et profondeur.**

Carte (Dernière correction) - 1410(NAD 83)(1,2)(545/99)

1. Porter un émissaire joignant 45°24'55".5 N 73°52'55".4 W  
et 45 24 49.5 N 73 52 52.7 W

2. Porter 1 mètre 1 décimètre au-dessus 45 24 49.5 N 73 52 52.7 W  
d'une entité artificielle

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 1410R/M et 79045(1410). Prière de

communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès de courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-Q99-033)

**\*941 BAIE D'HUDSON - POINTE LOUIS XIV - Élévation.**

Carte (Dernière correction) - 5476(Plan, Pointe-Louis XIV)(NAD 83)(1)(304/99)

1. Modifier Dm (113) pour lire Dm (115) 54°38'24" N 79°44'42" W

(AMA8035-10-35)

(MPO-C99-060)

**\*952 ONTARIO - HAMILTON HARBOUR - Modification à la carte.**

Carte (Dernière correction) - 2067(Cartouche, Hamilton Yacht Clubs)(NAD 27)(1)(161/99)

Référence: Avis 161/99.

1. Remplacer la bouée à espar verte par une 43°16'22" N 79°52'11".5 W  
bouée à espar lumineuse verte FI G

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 2067R/M et 73003(2067). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès de courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-H99-084)

**\*938 LAC HURON - BOYD ISLAND À SPANISH RIVER - Bouée.**

Carte (Dernière correction) - 2268(Plan, Boyd Island to/à Spanish River)(NAD 27)(1)(597/97)

1. Rayer la bouée à espar verte UV3 46°10'56".5 N 82°21'50" W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 2268R/M et 73131(2268). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès de courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-5-13)

(GCC-D99-008)(MPO-C99-066)

**\*951 LAC SUPÉRIEUR - Modification à la carte.**

Carte (Dernière correction) - LC 2309(U.S. Standard)(1)(712/99)

Référence: Avis 712/99.

La profondeur 11 a été accidentellement rayée sur certains exemplaires. Si votre exemplaire est touché, prière de procéder avec la correction mentionnée ci-dessous.

1. Porter 11 48°06'32" N 86°04'00" W

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 2309R/M et 73086(2309). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-35)

(MPO-H99-077)

**\*935 BAIE D'HUDSON - CHURCHILL - Feu.**

Carte (Dernière correction) - 5003(1)(403/93)

1. Modifier	FI R pour lire FI RW	58°46'30" N 94°10'30" W
-------------	----------------------	-------------------------

NOTA: De nouveaux renseignements peuvent toucher les cartes électroniques de navigation "ENC" et/ou les cartes électroniques de navigation matricielles 73148(5003). Prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. (NDI) ou auprès des courtiers de remise en valeur ajoutée pour une mise à jour.

(AMA8035-10-7-13)

(GCC-D99-001)(MPO-C99-069)

**\*939 MANITOBA - LAC WINNIPEG - SELKIRK À LAC WINNIPEG - Bouées.**

Carte - 6242(Feuille 2)(Partie B-C)(Selkirk to Lake Winnipeg)(NAD 27)(1-3)

1. Porter	une bouée à espar verte , marquée X7	50°24'54" N 96°49'09" W
2. Porter	une bouée à espar rouge, marquée X12	50 24 37 N 96 49 06 W
3. Porter	une bouée à espar verte, marquée X11	50 24 36.5 N 96 49 00 W

(AMA8035-10-5-13)

(GCC-D99-004)(MPO-C99-067)

**\*937 MANITOBA - LAC WINNIPEG - RABBIT POINT - Bouée.**

Carte - 6240(1)

1. Rayer	la bouée lumineuse verte DN3	51°55'54" N 96°54'10" W
----------	------------------------------	-------------------------

(AMA8035-10-5-13)

(GCC-D98-044)(MPO-C99-065)

**\*936 MANITOBA - LAC WINNIPEG - BIRDNEST POINT - Bouée.**

Carte - 6241(1)

1. Rayer	la bouée plate lumineuse verte CM3	53°10'30" N 97°40'40" W
----------	------------------------------------	-------------------------

(AMA8035-10-5-13)

(GCC-D98-043)(MPO-C99-064)



**\*956 PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - Modifications à la publication Aides radio à la navigation maritime (Atlantique et Grands Lacs) 1999.**

Remplacer la page 3-2 par ce qui suit:					
<input checked="" type="checkbox"/> SCTM Prescott/VBR - Communications navire/terre:					
Sites:	Voies:	Secteur STM:	Fréquences: Émission:	Réception:	Remarques:
Cornwall	C16 C85*				
Cardinal	C16 C26* C27*				
Gananoque	C16 C85				
Kingston	C16 C24* C26*				
Cobourg	C16 C27* C85*				
Trafalgar	C16 C24*				
Fonthill	C16 C26* C27*				
Orillia	C16 C26*				
SCTM Prescott/VBR - Diffusions:					
Heures UTC:	Fréquences:	Contenu:			
Continu : RMC EST	C21B Cardinal  C83B Cornwall Kingston	<input checked="" type="checkbox"/> RADIOTÉLÉPHONIE (Anglais) : - Prévisions météorologiques (MAFOR) pour le fleuve Saint-Laurent de Kingston à Montréal et le Lac Ontario. - Message météorologique LAWEB de Point Petre à Montréal. - Observations météorologiques courantes de navires. - Avis à la navigation pour les régions du fleuve Saint-Laurent à l'ouest de 73°53 W et pour le lac Ontario à l'est de 77°40 W. et les portions du système Rideau avec la couverture du site de Kingston. - Niveau des eaux dans le port de Montréal. - Bulletin des conditions glacielles dangereuses pour le Lac Ontario et le Lac Erié.  Remarque: - Lorsque le service RMC est hors d'usage, des diffusions cédulées auront lieu aux heures des listes de trafic.			

Remplacer la page 4-27 par ce qui suit:

Personne à contacter pour des inspections radio de navire :

## CORRECTIONS AUX AIDES RADIO À LA NAVIGATION MARITIME

Garde côtière canadienne, Terre-Neuve  
et Labrador  
Ministère des Pêches et Océans  
Téléphone 1 (888) 454-3177  
☑Hors du Canada Téléphone:  
1(709)454-3177

Garde côtière canadienne, Québec  
Ministère des Pêches et Océans  
Téléphone: (514) 283-5684  
Fax: (514) 283-2129

Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard,  
C1A 7M8  
Surveillant entretien technique  
Ministère des Pêches et Océans  
Garde côtière canadienne atelier  
électronique de navire  
C.P. 1236  
Téléphone (902) 566-7976  
Fax: (902) 566-8221

Prescott, Ontario, K0E 1T0  
Surveillant entretien technique  
Ministère des Pêches et Océans  
Garde côtière canadienne atelier électronique de  
navire  
401 rue King, Ouest  
C.P. 1000  
Téléphone: (613) 925-2865 ext 246  
Fax: (613) 925-5540

Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, E2L  
4B3  
Surveillant entretien technique  
Ministère des Pêches et Océans  
Garde côtière canadienne atelier  
électronique de navire  
C.P. Station 700  
Téléphone: (506) 636-4743  
Fax: (506) 636-5000

Sarnia, Ontario, N7T 7W1  
Surveillant entretien technique  
Ministère des Pêches et Océans  
Garde côtière canadienne atelier électronique de  
navire  
105 rue Christina, Sud  
C.P. 2839  
Téléphone: (519) 464-5106  
Fax: (519) 464-5108

Dartmouth, Nouvelle-Écosse,  
B2Y 3Z8  
Surveillant entretien technique  
Ministère des Pêches et Océans  
Garde côtière canadienne atelier électronique  
de navire  
C.P. 1000  
Téléphone: (902) 426-3753  
Fax: (902) 426-6908

Parry Sound, Ontario, P2A 2X4  
Surveillant entretien technique  
Ministère des Pêches et Océans  
Garde côtière canadienne  
atelier électronique de navire  
28 rue Waubeek  
C.P. 310  
Téléphone: (705) 746-2196 ext 241  
Fax: (705) 746-4820

Yarmouth, Nouvelle-Écosse,  
B5A 4B1  
Technicien senior  
Ministère des Pêches et Océans  
Garde côtière canadienne  
radio maritime de Yarmouth  
C.P. 37  
Téléphone: (902) 742-6858  
Fax: (902) 742-0411

Thunder Bay, Ontario, P7B 6R9  
Surveillant entretien technique  
Ministère des Pêches et Océans  
Garde côtière canadienne  
atelier électronique de navire  
100 rue Principal, suite 400  
Téléphone: (807) 345-8084  
Fax: (807) 344-5893

Sydney, Nouvelle-Écosse, B1P 6J1  
Surveillant entretien technique  
Ministère des Pêches et Océans  
Garde côtière canadienne  
atelier électronique de navire  
1190 Westmount,  
C.P. 863  
Téléphone: (902) 564-7750  
Fax: (902) 564-8608

Remplacer la page 4-31 par ce qui suit:

ANNUAIRE TÉLÉPHONE/TÉLÉCOPIEUR/ TÉLEX

## CORRECTIONS AUX AIDES RADIO À LA NAVIGATION MARITIME

CENTRE/AUTRE	TÉLÉPHONE	TÉLÉCOPIEUR	TÉLEX	INDICATIF DE RÉPONSE
<input checked="" type="checkbox"/> DARTMOUTH (N.-É) Bureau de renseignements sur l'état des glaces	(902) 426-5664	(902)426-6444	019-22625	MOT ICE DRT
DARTMOUTH (ECAREG CANADA)	(902) 426-4956 1-800-565-1633	(902) 426-4483	019-22510	CCG MRHQ DT
SAINT JEAN (N.-B) (FUNDY TRAFFIC) Inc. Northumberland)	(506) 636-4696	(506) 636-5000		
SAINT-JEAN (N.-B) (FUNDY RADIO)	(506) 636-4792 1-888-528-6444	(506) 636-5000	24,404200855 (VIA INMARSAT)	
<input checked="" type="checkbox"/> HALIFAX (N.-E) (incl. Canso)	(902) 426-9750	(902) 426-4483	019-21540	CCG MRHQ DRT
HALIFAX (Centre de coordination recherche et sauvetage)	(902) 427-8200 1-800-565-1582	(902)427-2114	019-21533	CCG RCC HFX
*IQALUIT (Nunavut)	(867) 979-5269	(867) 979-4264	063-15529	SRGC VFF IQT
IQALUIT (NORDREG)	(867) 979-5724	(867) 979-4236		
LABRADOR (Goose Bay)	(709) 896-2252	(709) 896-8455	016-4530	CCGTC SNF
*LES ESCOUMINS (QUE) (ECAREG)	(418) 233-2194 (418) 233-2481	(418) 233-3299 (418) 233-3299		
<input checked="" type="checkbox"/> *MONTRÉAL (QUÉ)	(514) 928-4443	(514) 928-4547	405-212863	SRGC/CGRS VFN MTRL
PLACENTIA (T.-N)	(709) 227-2182	(709) 227-5637		
PORT-AUX-BASQUES (T.-N)	(709) 695-2167	(709) 695-7784		
*PRESCOTT (ONT)	(613) 925-4471	(613) 925-4519		
PRESCOTT (poll météo)		(613) 925-0666		
*QUÉBEC (QUÉ)	(418)648-4427	(418)648-7244	051-2208	SRGC/CSSM QBC
*QUÉBEC (QUÉ) (Centre secondaire de sauvetage maritime)	(418)648-3599	(418)648-3614	051-2208	SRGC/CSSM QBC
*RIVIÈRE-AU-RENARD (QUÉ)	(418) 269-5121	(418) 269-5514		
SARNIA (Ice Sarnia)	(519) 383-1824	(519) 337-2498		
SARNIA (ONT.)	(519) 337-6221	(519) 337-2498		
<input checked="" type="checkbox"/> ST. ANTHONY (T.-N)	(709) 454-3852	(709) 454-3716		
ST. JOHN'S (T.-N) (RADIO)	(709) 772-2106	(709) 772-6285	016-4530	CCGTC SNF
ST. JOHN'S (T.-N) (TRAFIC) (ECAREG CANADA)	(709) 772-2083	(709) 772-5369	016-4530	CCGTC SNF
*ST. JOHN'S (T.-N) (Centre secondaire de sauvetage maritime)	(709) 772-5151 1-800-563-2444	(709)772-2597	016-4044	MRSC SNF
SYDNEY (N.-E)	(902) 564-7751	(902)564-7662	019-35107	CGRS VCO SYD
THUNDER BAY (ONT)	(807) 345-5190	(807) 345-2688		

\*Services bilingues disponibles

Remplacer la page 5-16 par ce qui suit:

NAVTEX et prévisions maritimes pour les eaux des Maritimes (disponibles à l'année, à moins d'indication contraire)

Zone	Nom du zone	NAVTEX	Résumés, prévisions, état de la mer et avertissements
201	Fundy	Saint John: 0720, 1120, 1920, 2320 (A)	Saint John: 0140, 1040, 1640, 2040, RMC(B)
202	Grand Manan	0735, 1135, 1935, 2335 (F)	RadioMétéo

## CORRECTIONS AUX AIDES RADIO À LA NAVIGATION MARITIME

203 204 205 206 207 208	Lurcher Banc Brown's Banc George's Littoral Sud-ouest Banc Lahave Talus Scotian Ouest	Même que pour zones 201 et 202	Saint John: 0140, 1040, 1640, 2040, RMC(B) Halifax: 0110, 0810, 1540, 2010, RMC RadioMétéo
209	Littoral Est	Sydney: 0640, 1040, 1840, <u>2240</u> (A)(1) 0655, 1055, 1855, <u>2255</u> (F)(1)	Halifax: 0110, 0810, 1540, 2010, RMC Sydney: 0040, 0740, 1440, 2110, RMC RadioMétéo
210 211 212	Sable Talus Scotian Est Cône Laurentien	Sydney: 0640, 1040, 1840, <u>2240</u> (A)(1) 0655, 1055, 1855, <u>2255</u> (F)(1)	Halifax: 0110, 0810, 1540, 2010, RMC RadioMétéo
213	Banquereau	Sydney: 0640, 1040, 1840, <u>2240</u> (A)(1) 0655, 1055, 1855, <u>2255</u> (F)(1)	Sydney: 0040, 0740, 1440, 2110, RMC Placentia: 0048, 0737, 1607, 2137, RMC(3) RadioMétéo
214	Fourchu	Sydney: 0640, 1040, 1840, <u>2240</u> (A)(1) 0655, 1055, 1855, <u>2255</u> (F)(1)	Sydney: 0040, 0740, 1440, 2110, RMC RadioMétéo
215	Détroit de Cabot	Sydney: 0640, 1040, 1840, <u>2240</u> (A)(1) 0655, 1055, 1855, <u>2255</u> (F)(1) Rivière-au-Renard: 0020, 0820, 1220, <u>2020</u> (A)(1), 1620(4) 0035, 0835, 1235, <u>2035</u> (F)(1), 1635(4)	Sydney: 0040, 0740, 1440, 2110, RMC Port aux Basques: 0207, 0807, 1507, 2107, RMC(B) Placentia: 0048, 0737, 1607, 2137, RMC(3) Rivière-au-Renard (B):0437, 0847, 1407, 2317, RMC Weatheradio
216	Détroit de Northumberland	Même que pour zone 215	Sydney: 0040, 0740, 1440, 2110, RMC(2) Rivière-au-Renard (B):0437, 0847, 1407, 2317, RMCWeatheradio
217	Golfe-Madeleine	Même que pour zone 215	Sydney: 0040, 0740, 1440, 2110, RMC Port aux Basques: 0207, 0807, 1507, 2107, RMC (B) Rivière-au-Renard (B):0437, 0847, 1407, 2317, RMC Weatheradio
218	Chaleur-Miscou	Même que pour zone 215	Rivière-au-Renard (B):0437, 0847, 1407, 2317, RMC Sydney: 0040, 0740, 1440, 2110, RMC(2) Weatheradio
219	Anticosti	Même que pour zone 215	Port aux Basques: 0207, 0807, 1507, 2107, RMC (B) Rivière-au-Renard (B):0437, 0847, 1407, 2317, RMC Weatheradio
280	Lacs Bras d'Or	n/a	On request only. Weatheradio (2).
281	Port de Halifax & Approches	n/a	Halifax: 0110, 0810, 1540, 2010, RMC Weatheradio

(A): Anglais

(F) Français

(B) Anglais et Français

(É) Été

(H) Hiver

(1) Glace remplace la météo en hiver à la dernière heure (indiquée par le gras, souligné et italique)

(2) État de la mer non disponible

(3) Résumé non inclus

(4) AVNAVS (Glace en hiver seulement)

Remplacer la page 5-17 par ce qui suit:			
NAVTEX et prévisions maritimes - les eaux de Terre-Neuve et du Labrador (disponibles à l'année, à moins d'indication contraire)			
Zone	Nom du zone	NAVTEX (1)	Résumés, prévisions, état de la mer et avertissements
220 221	Golfe Port-Au-Port Golfe Nord-est	Sydney: 0640, 1040, 1840, <u>2240</u> (A)(1) 0655, 1055, 1855, <u>2255</u> (F)(1)	St-Anthony: 0107, 0907, 1337, RMC

## CORRECTIONS AUX AIDES RADIO À LA NAVIGATION MARITIME

		Rivière-au-Renard: 0020, 0820, 1220, <u>2020</u> (A)(1), 1620(4) 0035, 0835, 1235, <u>2035</u> (F)(1), 1635(4)	Port aux Basques: 0207, 0807, 1507, 2107, RMC (B) Rivière-au-Renard(4): 0437, 0847, 1407, 2317, RMC RadioMétéo
222	Belle Isle	Labrador: 0350, 0750, 1550, 1950; 0910, 2110 (juil.-oct.)	Labrador: 0137, 1007, 1437, 2037, RMC St-Anthony: 0107, 0907, 1337, RMC  Port aux Basques: 0207, 0807, 1507, 2107, RMC (B) RadioMétéo
223	Banc de Belle Isle	Labrador: 0350, 0750, 1550, 1950; 0910, 2110 (juillet.à octobre) St John's: 0220, 0620 (É), 1020 (H), 1420, 1820 (2), 2220 (3)	Labrador: 0137, 1007, 1437, 2037, RMC St-Anthony: 0107, 0907, 1337, RMC  RadioMétéo
224	Côte de Labrador sud	Labrador: 0350, 0750, 1550, 1950; 0910, 2110 (juillet à octobre)	Labrador: 0137, 1007, 1437, 2037, RMC St-Anthony: 0107, 0907, 1337, RMC
225	Lac Melville	Même que 224	Labrador: 0137, 1007, 1437, 2037, RMC
226	Côte de Labrador-Centre		
227	Mer du Labrador-Sud	Même que 224	Labrador: 0137, 1007, 1437, 2037
228	Côte de Labrador-Nord	Même que 224	Iqaluit: 2235
229	Mer du Labrador Nord-ouest		Iqaluit RadioTelegraphy: 1340, 1430, 2300
230	Mer du Labrador Est		Labrador: 0137, 1007, 1437, 2037
231	Côte Sud-ouest	Sydney: 0640, 1040, 1840, <u>2240</u> (A)(1) Sydney: 0655, 1055, 1855, <u>2255</u> (F)(1) St John's: 0220, 0620 (É), 1020 (H), 1420, 1820 (2), 2220 (3)	Placentia: 0048, 0737, 1607, 2137, RMC Sydney: 0040, 0740, 1440, 2110, RMC  Port aux Basques: 0207, 0807, 1507, 2107, RMC (B) RadioMétéo
232	Côte Sud	Même que 231	Placentia: 0048, 0737, 1607, 2137, RMC St John's: 0007, 0837, 1637, 2207, RMC RadioMétéo
233	Grands Bancs Sud-ouest	St John's: 0220, 0620 (É), 1020 (H), 1420, 1820 (2), 2220 (3)	Placentia: 0048, 0737, 1607, 2137, RMC St John's: 0007, 0837, 1637, 2207, RMC RadioMétéo
234	Grands Bancs Sud-est		
235	Côte Est	St John's: 0220, 0620 (É), 1020 (H), 1420, 1820 (2), 2220 (3)	Placentia: 0048, 0737, 1607, 2137, RMC St John's: 0007, 0837, 1637, 2207, RMC St-Anthony: 0107, 0907, 1337, RMC RadioMétéo
236	Grands Bancs Nord-Est	St John's: 0220, 0620 (É), 1020 (H), 1420, 1820 (2), 2220 (3)	Placentia: 0048, 0737, 1607, 2137, RMC St John's: 0007, 0837, 1637, 2207, RMC RadioMétéo
237	Côte nord-est	St John's: 0220, 0620 (É), 1020 (H), 1420, 1820 (2), 2220 (3)	St John's: 0007, 0837, 1637, 2207, RMC St-Anthony: 0107, 0907, 1337, RMC RadioMétéo
238	Banc de l'île Funk		

(A): Anglais

(F) Français

(B) Anglais et Français

(É) Été

(H) Hiver

(1) Glace remplace la météo en hiver à la dernière heure (indiquée par le gras, souligné et italique)

(2) État de la mer non disponible

(3) Résumé non inclus

(4)AVNAVS (Glace en hiver seulement)

Remplacer la page 5-18 par ce qui suit:	
<u>Observations météorologiques maritimes</u> - pour les Maritimes, Terre-Neuve et le Labrador	
Stations	Stations de diffusion (2)
1. Goose Bay	Labrador sur RMC
2. Cartwright	
3. Cape Race	Placentia sur RMC

## CORRECTIONS AUX AIDES RADIO À LA NAVIGATION MARITIME

4. St. Shotts 5. Argentia 6. St. Lawrence 7. St. Pierre 8. Marticot 9. Sagona 10. Grey River	
11. Pointe-des-Monts 12. Sept-Iles 13. Ile du Perroquet 14. Pointe heath (Anticosti) 15. Port Menier 16. Cape d'Espoir 17. Rivière-au-Renard 18. Miscou 19. Natashquan 20. Chevery 21. Cap Whittle	Rivière-au-Renard sur demande
22. Aéroport St. Anthony 23. Englee 24. LaScie 25. Blanc Sablon 26. Mary's Harbour 27. Twillingate	St Anthony sur RMC
28. Burgeo 29. Port aux Basques 30. Stephenville 31. Daniels's Harbour 32. Ferolle Pt. 33. Blanc Sablon 34. St. Paul Island	Port aux Basques sur RMC
35. Pool's Island 36. Bonavista 37. Grates Cove 38. St John's 39. Cape Race 40. St. Shott's 41. Argentia	St John's sur RMC
Les observations ne seront diffusées que lorsque disponibles. Les observations des stations côtières et des bouées mises à jour aux heures sont aussi disponibles sur Radio météo	
(M2204-146)	(GCC-H99-049)

The emblem of the Hydrographic Service of Canada is centered on the page. It features a crown at the top, flanked by two maple leaves. Below the crown is a circular shield containing a caduceus (a staff with two snakes entwined around it). The shield is surrounded by a rope-like border. The text "HYDROGRAPHIC SERVICE - HYDROGRAPHIQUE" is written around the inner edge of the shield.

**PUBLICATION  
DU SERVICE  
HYDROGRAPHIQUE  
DU CANADA**

**NOUVELLE ÉDITION  
MAINTENANT DISPONIBLE**

**INSTRUCTIONS NAUTIQUES  
ATL 111 — ÎLE VERTE À QUÉBEC  
1999**

## CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

## Labrador et baie d'Hudson, sixième édition, 1988 —

Page 206 — Après le paragraphe 462

Insérer: 462.1 Un haut-fond, couvert de 13 pieds (4 m) d'eau et marqué par la **bouée** cardinale Est lumineuse HM (285.2), gît à quelque 0,6 mille à l'Est de Old Man Island.

(N13/99)

Page 208 — Après le paragraphe 19

Insérer: 19.1 Un haut-fond, couvert de 24 pieds (7,3 m) d'eau et marqué par la **bouée** de danger isolé HGE (287.2), gît à quelque 1,9 mille au SW de Norman Reef.

(N13/99)

Page 212 — Paragraphe 76, dernière ligne

Ajouter: Un **feu** (317.8), reposant sur une tourelle de 12 pieds (3,6 m) de haut, portant une marque de jour rouge et blanche, est placé sur East Big Island.

(N13/99)

Page 213 — Paragraphe 104, dernière ligne

Ajouter: Une petite île sans nom, atteignant une altitude de 163 pieds (49,7 m), gît à quelque 0,3 mille au large de l'extrémité SE de Run by Guess Island. Un **feu** (317.9), reposant sur une tourelle de 12 pieds (3,6 m) de haut, portant une marque de jour verte et blanche, est placé sur l'extrémité NE de l'île sans nom.

(N13/99)

Page 232 — Paragraphe 7, ligne 5 – avant «La»

Insérer: Un **feu** (319.06), reposant sur une tourelle de 12 pieds (3,6 m) de haut, portant une marque de jour rouge et blanche, est placé sur l'extrémité Est de Holton Island.

(N13/99)

Page 233 — Paragraphe 20, dernière ligne

Ajouter: Un **feu** (319.2), reposant sur une tourelle de 15 pieds (4,6 m) de haut, portant une marque de jour rouge et blanche, est placé sur Quaker Hat.

(N13/99)

Page 323 — Avant le paragraphe 44

Insérer: 43.1 **Épave dangereuse.** — L'épave du *M/V Minna* gît du côté Nord de l'entrée de Brewer Bay. La glace a déplacé l'épave; sa position exacte et sa profondeur sont inconnues.

(C35/99)



## CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 378 — Paragraphe 15, ligne 3 – avant «trois»

Insérer: un réflecteur radar et

(C35/99)

Page 378 — Paragraphe 15, ligne 7 – après «portant»

Insérer: un réflecteur radar et

(C35/99)

Page 398 — Paragraphe 265, ligne 3

Supprimer: et le hangar de la piste d'atterrissage

Remplacer par: , le hangar de la piste d'atterrissage et des mâts radio

(C35/99)

Page 400 — Paragraphe 297, ligne 5

Annuler la correction émise dans l'Édition mensuelle n° 10/96.

(C35/99)

Page 445 — Paragraphe 68, ligne 3 – avant «. La»

Insérer: Un rocher, émergeant de 4 pieds (1,2 m), gît à 1,1 mille à l'ENE du feu de Walrus Island.

(C37/99)

Nouvelle-Écosse (côte de l'Atlantique) et baie de Fundy, première édition, 1990 —

Page 155 — Paragraphe 36, lignes 4 à 6

Supprimer: «Une ... Patch.»

Remplacer par: La bouée cardinale Est PK, lumineuse et à sifflet, est mouillée à 0,85 mille à l'Est de Eastern Patch.

(A11/99)

Page 155 — Paragraphe 36, lignes 9 à 11

Supprimer: «Une ... roche.»

(A11/99)

Page 220 — Paragraphe 47, lignes 1 à 3

Supprimer: «La ... Pearl.»

(A11/99)

Page 220 — Paragraphe 51, lignes 3 à 5

Supprimer: La bouée lumineuse à sifflet «DE51» est mouillée à 0,7 mille au NNE de la bordure rocheuse Seal.

(A11/99)

Page 229 — Paragraphe 145, lignes 4 à 6

Supprimer: «Une ... Hobsons.»

(A11/99)

## CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 247 — Paragraphe 95, lignes 3 à 5

Supprimer: «La ... promontoire.»

(A11/99)

Page 248 — Supprimer le paragraphe 103.

(A11/99)

Page 284 — Paragraphe 39, lignes 3 et 4

Annuler la correction émise dans l'Édition hebdomadaire n° 51/93.

Supprimer: «jusqu'à ... délabrement.»

Remplacer par: sur 210 m (690 pi) en direction Nord. La face intérieure du quai a une longueur de 100 m (330 pi) et offre des profondeurs variant entre 2,1 et 3,7 m (7 et 12 pi). Un feu, reposant sur un mât, est placé sur l'extrémité du brise-lames.

(A11/99)

Golfe du Saint-Laurent, première édition, 1992 —

Page 53 — Diagramme **MILLERAND**

Remplacer Fl R par Iso R @ 071°30', 478 m ètres du coin intérieur SW du cadre.

(L16/99)

Page 53 — Diagramme **MILLERAND**

Remplacer 2<sub>8</sub> par 2<sub>5</sub> @ 036°, 353 mètres du coin intérieur SW du cadre.

Remplacer 2<sub>3</sub> par 1<sub>5</sub> @ 071°, 616 mètres du coin intérieur SW du cadre.

Remplacer 1<sub>2</sub> par 0<sub>5</sub> @ 069°30', 670 mètres du coin intérieur SW du cadre.

Remplacer 3 par 2<sub>7</sub> @ 086°, 809 mètres du coin intérieur SW du cadre.

Remplacer 1<sub>2</sub> par 0<sub>9</sub> @ 078°30', 844 mètres du coin intérieur SW du cadre.

Ajouter 2 @ 074°30', 628 mètres du coin intérieur SW du cadre.

Ajouter 0<sub>9</sub> @ 064°30', 719 mètres du coin intérieur SW du cadre.

(L27/99)

Page 70 — Paragraphe 244, lignes 4 et 5

Supprimer: «Un **câble aérien** ... l'embranchement qui»

Remplacer par: Un goulet

(L22/99)

Page 113 — Paragraphe 88, lignes 2 à 4

Supprimer: «Un **feu** ... Sud.»

(A12/99)

Page 187 — Paragraphe 186, lignes 4 et 5

Supprimer: «À l'embouchure ... pont-rail.»

(L18/99)

## CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

ATL 101 — Terre-Neuve, Côtes Nord-Est et Est, première édition, 1997 —

Page 9 — Paragraphe 92, ligne 6

Supprimer: — *consulter l'Annexe.*

Remplacer par: ; le quai a été fermé et barricadé pour des raisons de sécurité.

(N12/99)

Page 58 — Paragraphe 389, lignes 4 à 6

Supprimer: «On ... chaussée.»

Remplacer par: À la hauteur de la chaussée pendant des marées de vive eau extrême, un courant de flot maximal de 5,5 noeuds, portant au NE, a été observé 2,5 heures avant la pleine mer; la renverse au jusant se produit 30 minutes environ avant la pleine mer. Un courant de jusant maximum de plus de 2,5 noeuds, portant au SW, a été observé 3,5 heures après la pleine mer; la renverse au flot se produit 30 minutes environ avant la basse mer.

(N12/99)

Page 82 — Paragraphe 128, dernière ligne

Ajouter: Un **feu** (378.7), reposant sur un mât, est placé sur le coin NE du quai.

(N12/99)

Page 92 — Paragraphe 243, dernière ligne

Ajouter: Un appontement est mouillé près de l'extrémité NE des installations du centre de services maritimes.

(N12/99)

Page 103 — Paragraphe 367, dernière ligne

Ajouter: Un appontement de 54 pieds (16,5 m) sur 10 pieds (3 m) prolonge la rive à faible distance au Nord du quai public à Salvage.

(N12/99)

Page 106 — Paragraphe 383, ligne 11 – après «quai.»

Insérer: Un appontement de 20 pieds (6 m) sur 10 pieds (3 m), offrant des profondeurs de 3 à 4 pieds (0,8 à 1,2 m), s'allonge depuis la section intérieure du côté Nord du quai Salton's. Deux **conduites sous-marines**, dont les extrémités sont marquées par une **bouée**, s'allongent sur 0,1 mille et 0,3 mille à l'Est et au Sud de la face Sud du quai; la prudence s'impose. Une caméra sous-marine est installée à l'extrémité de la face interne du côté Sud du quai; l'accostage est restreint dans cette zone. Un centre d'interprétation marin, atten-

au quai Salton's,

## CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

présente des expositions du monde marin et offre les commodités suivantes : toilettes, douches, boutique de cadeaux, casse-croûte, bureau d'information et téléphones.

(N12/99)

Page 106 — Paragraphe 387, lignes 5 à 10

Supprimer: «il s'allonge ... (1,8 m).»

Remplacer par: d'une longueur de 23 pieds (7 m) et d'une largeur de 9 pieds (2,6 m), il offre une profondeur de 5 pieds (1,6 m) le long de la face externe.

(N12/99)

Page 110 — Paragraphe 416, ligne 2

Supprimer: Le

Remplacer par: La face externe du

(N12/99)

Page 110 — Paragraphe 416, lignes 4 et 5

Supprimer: était dans un état de délabrement en 1996;

Remplacer par: est en ruine;

(N12/99)

Page 118 — Tableau des installations — Wesleyville

Supprimer: 536-2411

Remplacer par: 536-2337

(N12/99)

Page 120 — Tableau de limites de charge

Supprimer tous les renseignements concernant Main Brook.

(N12/99)

ATL 102 — Terre-Neuve, Côtes Est et Sud, première édition, 1995 —

Page 4 — Paragraphe 35, lignes 1 à 3

Supprimer: «L'usine ... 1991.»

Remplacer par: *Atlantic Marine Products Incorporated* est situé sur un **quai** de forme irrégulière à Catalina.

(N10/99)

Page 4 — Paragraphe 35, dernière ligne

Ajouter: On peut se procurer de l'eau potable.

(N10/99)

Page 5 — Paragraphe 36, lignes 6 et 7

Supprimer: et un oléoduc se trouvent

Remplacer par: se trouve

(N10/99)

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 5 — Paragraphe 36, lignes 13 et 14

Supprimer: «le quai ... *Ltd.*»

Remplacer par: les installations d' *Atlantic Marine Products Incorporated*

(N10/99)

Page 5 — Paragraphe 36, dernière ligne

Ajouter: Un appontement flottant s'allonge le long du quai public. Le bureau des autorités portuaires est attenant au quai public — douches et collecte des huiles usées.

(N10/99)

Page 6 — Paragraphe 57, ligne 3 – après «d'eau»

Insérer: et marquée par une **bouée**

(N10/99)

Page 7 — Paragraphe 64, lignes 6 à 8

Supprimer: «43 m ... (85 pi).»

Remplacer par: 49 m (161 pi), offre des profondeurs variant entre 3 et 5,4 m (10 et 18 pi) le long de la face externe, longue de 23 m (75 pi).

(N10/99)

Page 7 — Paragraphe 67, ligne 7 – après «quai»

Insérer: privé

(N10/99)

Page 9 — Paragraphe 93, ligne 3

Supprimer: public

(N10/99)

Page 9 — Paragraphe 93, dernière ligne

Ajouter: Le quai en L et l'atelier de réparations de même que la cale de halage (puissance signalée de 15 tonnes) qui lui sont attenants sont exploités par *Petley Marines Services*. Les services comprennent : diesel, eau potable, électricité, toilettes, douches, buanderette et boutique d'artisanat. Essence et approvisionnements disponibles à proximité.

(N10/99)

Page 11 — Paragraphe 122, ligne 3 – après « **quai**»

Insérer: (privé)

(N10/99)

## CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

- Page 12 — Paragraphe 127, ligne 5 – après «et»  
Insérer: *Newfoundland and Labrador Asphalt Ltd.*, (N10/99)
- Page 12 — Paragraphe 130, ligne 1  
Supprimer: public (N10/99)
- Page 13 — Paragraphe 131, ligne 6  
Supprimer: 450  
Remplacer par: 500 (N10/99)
- Page 14 — Paragraphe 142, ligne 4 jusqu'à la fin du paragraphe  
Supprimer: «, avec ... quai.»  
Remplacer par: . Une roche couverte de 0,4 m (1 pi) d'eau et une roche asséchante gisent au fond de l'anse. (N10/99)
- Page 14 — Paragraphe 143, ligne 5 jusqu'à la fin du paragraphe (ré : correction émise dans l'Édition mensuelle n° 4/97)  
Supprimer: «un **quai** ... (12 pi).»  
Remplacer par: une cale de halage. (N10/99)
- Page 15 — Paragraphe 146, ligne 1 – après «quai»  
Insérer: privé (N10/99)
- Page 15 — Paragraphe 153, ligne 10 – après «d'eau»  
Insérer: et marquée par une **bouée** (N10/99)
- Page 23 — Paragraphe 211, ligne 7  
Supprimer: on  
Remplacer par: Un appontement est mouillé au large de la face externe de la jetée Est. On (N10/99)
- Page 25 — Paragraphe 226, ligne 6 – après «110 pi.»  
Ajouter: Un appontement est mouillée entre le quai et le brise-lames. (N10/99)
- Page 25 — Paragraphe 230, dernière ligne  
Ajouter: Un **feu** (470.4), reposant sur un mât, est placé sur l'extrémité du brise-lames. (N10/99)

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 28 — Paragraphe 254, lignes 2 à 5

Supprimer: «Le ... halage.»

(N10/99)

Pages 31 et 32 — Paragraphe 285, ligne 11 jusqu'à la fin du paragraphe (ré : correction émise dans l'Édition mensuelle n° 4/97)

Supprimer: «Au ... 1996.»

(N10/99)

Page 35 — Paragraphe 316, lignes 3 à 5

Supprimer: «offrant ... havre.»

Remplacer par: est situé dans l'entrée du bassin; la face externe du quai, longue de 10 m (33 pi), assèche.

(N10/99)

Page 36 — Paragraphe 327, ligne 4 – après «Point.»

Ajouter: Les vestiges d'un ancien quai gisent au large du rivage Ouest de l'anse.

(N10/99)

Page 37 — Paragraphe 339, lignes 8 et 9

Supprimer: «et offrant ... bassin.»

Remplacer par: , mène jusqu'au bassin, qui assèche.

(N10/99)

Page 41 — Paragraphe 366, lignes 5 et 6

Supprimer: Un hangar se trouve sur ce quai.

(N10/99)

Page 42 — Paragraphe 378.1, dernière ligne

Ajouter: On a signalé la présence de galets isolés entre le quai en L et le quai situé à faible distance à l'Est; la prudence s'impose.

(N10/99)

Page 47 — Tableau des postes d'amarrage privés — Poste 26

Supprimer: 6,3–8,2 (21-27)

Remplacer par: 5,0–8,2 (16-27)

(N10/99)

Page 72 — Paragraphe 38, lignes 5 et 6

Supprimer: «Le ... trouve»

Remplacer par: Argentia abrite

(N10/99)

Page 72 — Supprimer le paragraphe 39.

(N10/99)

## CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 80 — Paragraphe 101, ligne 1

Supprimer: et BB

Remplacer par: , BB et CC

(N10/99)

Page 80 — Paragraphe 101, ligne 4

Supprimer: CC,

(N10/99)

Page 80 — Paragraphe 101, lignes 2 et 5

Supprimer: pour

Remplacer par: par

Page 96 — Paragraphe 235 (ré : dernière ligne de correction émise dans l'Édition mensuelle n° 7/97)

Ajouter: Un **feu** (53.5), reposant sur un mât, est placé sur

l'extrémité NE du quai en T.

(N10/99)

Page 109 — Tableau des installations — Clarenville

Supprimer: 450

Remplacer par: 500

(N10/99)

ATL 103 — Terre-Neuve, Côte Sud-Ouest, première édition, 1995 —

Page 2 — Paragraphe 6, ligne 12 – après «L»

Insérer: (dans un état de délabrement)

(N11/99)

Page 13 — Paragraphe 115, ligne 4 – après «Barasway»

Insérer: ; un **appontement** est mouillé au large de l'extrémité  
du quai.

(N11/99)

Page 14 — Paragraphe 124, dernière ligne

Ajouter: Deux appontements sont mouillés à faible distance à  
l'ESE du quai public.

(N11/99)

Page 14 — Paragraphe 128, lignes 5 à 10

Supprimer: «d'une ... roches.»

Remplacer par: en ruine en 1998, est situé dans l'anse. Les approches de  
l'anse sont parsemées de roches.

(N11/99)



## CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 15 — Paragraphe 130, ligne 6 – après la correction émise dans l'Édition mensuelle n° 6/98.

Ajouter: Le faible débit d'une rivière située à proximité se ferait sentir dans le chenal d'accès du havre à Garnish. Eau potable, essence et électricité disponibles. Diesel par camion-citerne.

(N11/99)

Page 16 — Paragraphe 140, ligne 6 – avant «On»

Insérer: Un feu (113.2), reposant sur un mât, est placé sur l'extrémité NE du quai.

(N11/99)

Page 17 — Paragraphe 147, ligne 1 – après «L»

Insérer: (fermé et barricadé pour des raisons de sécurité)

(N11/99)

ATL 110 — Fleuve Saint-Laurent — Cap Whittle/Cap Gaspé à Les Escoumins, première édition, 1992 —

Page 25 — **Tableau 1.3 Quais du port de Sept-Îles**

Porter la correction suivante dans la colonne «Remarques» au poste indiqué.

Poste	Remarques
<b>Quai Monseigneur Blanche</b> 14, 15	*Avec duc d'Albe.

(L23/99)

Page 46 — Paragraphe 107, lignes 2 à 4

Supprimer: «En 1990 ... Est. »

Remplacer par: En 1998, la profondeur était de 9 pi (2,7 m) à l'ent rée et dans la partie Ouest du bassin, tandis qu'elle était de 5 pi (1,5 m) dans la partie Est.

(L25/99)

Page 46 — Paragraphe 107, ligne 7

Supprimer: 10 pi (3 m)

Remplacer par: 9 pi (2,7 m)

(L25/99)

Page 46 — Paragraphe 107, ligne 10

Supprimer: 10 pi (3 m) (1990)

Remplacer par: 9 pi (2,7 m) (1998)

(L25/99)

Page 47 — Paragraphe 119, dernière ligne

Ajouter: Deux ducs d'Albe se trouvent à 262 pi (80 m) et 165 pi (50 m) au NE de l'extrémité du quai.

(L24/99)

## CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 48 — Après le paragraphe 121

Ajouter: <sup>122</sup> **Feux.** — Un feu (privé) est placé sur le duc  
d'Albe le plus éloigné de l'extrémité du quai public (49°00'N,  
66°58'W).

(L24/99)

ATL 112 — Fleuve Saint-Laurent — Cap-Rouge à Montréal, première édition, 1992 —

Page 21 — Supprimer le paragraphe 48.

(L26/99)

CEN 301 — Fleuve Saint-Laurent, Montréal à Kingston, première édition, 1996 —

Page 10 — Après le paragraphe 120

Insérer: <sup>120.1</sup> **Avertissement.** — Un émissaire d'une  
longueur de 193 m (633 pi) déborde la rive à l'Ouest de la  
pointe à Quenet.

(L19/99)

CEN 303 — Welland Canal et lac Érié, première édition, 1996 —

Page 27 — Paragraphe 36, ligne 2 – après «bâtiments»

Insérer: montants et

(C38/99)

Page 30 — Paragraphe 72, ligne 2

Supprimer: 12 m (39 pi)

Remplacer par: 9,1 m (30 pi)

(C38/99)

Page 36 — Paragraphe 170, lignes 8 et 9

Supprimer: 05 h 00 et 21 h 00

Remplacer par: 04 h 00 et 20 h 00

(C38/99)

Page 47 — Paragraphe 60, dernière ligne

Ajouter: En 1998 on a signalé que le feu ne fonctionnait plus.

(C38/99)

Page 65 — Paragraphe 104, ligne 2 – après «Leamington»

Insérer: (612.8)

(C38/99)

## CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

CEN 306 — Baie Georgienne, première édition, 1998 —

Page 9 — Supprimer le paragraphe 36

Remplacer par: <sup>36</sup> Un petit **quai** privé et deux maisons blanches à toit rouge se trouvent près de la structure du feu.

(C36/99)

Page 40 — Paragraphe 50, ligne 9 – après «galets»

Insérer: ; la bouée cardinale Ouest M jalonne le côté Ouest du récif

(C36/99)

Page 51 — Supprimer le paragraphe 251

Remplacer par: <sup>251</sup> Le **château d'eau** de Midland, situé au SW de Tiffin, forme un bon amer.

(C36/99)

Page 53 — Paragraphe 287, ligne 5 – après «1991.»

Insérer: Il y a une **rampe de mise à l'eau** en gravier.

(C36/99)

Page 60 — Paragraphe 44, lignes 4 et 5

Supprimer: «orange ... (6,4 m).»

Remplacer par: rectangulaire rouge et blanche avec un symbole de tribord au centre.

(C36/99)

Grands Lacs, volume 2, septième édition, 1993 —

Page 188 — Supprimer le paragraphe 43

Remplacer par: 43 Des **tours** radio et à micro-ondes s'élèvent sur le côté SW de Maple Ridge et elles sont visibles sur plusieurs milles; la plus haute atteint une altitude de 201 m (660 pi) et porte un **feu** d'obstacle aérien.

(C39/99)

Page 188 — Supprimer le paragraphe 50

Remplacer par: 50 La bouée lumineuse KA/2 (1047) marque l'extrémité SW du brise-lames de Thessalon.

(C39/99)

Page 196 — Paragraphe 219, ligne 3

Supprimer: 5 appontements

Remplacer par: 6 appontements

(C28/99)

## CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

- Page 199 — Paragraphe 308, lignes 1 à 3  
 Supprimer: «Une ... pointe.»  
 Remplacer par: *Air Dale Ltd.* se trouve à 0,5 mille au SW de Partridge Point. (C28/99)
- Page 216 — Paragraphe 78, lignes 2 à 4  
 Supprimer: «un mât ... centre.»  
 Remplacer par: une tourelle d'une hauteur de 30 pieds (9,1 m); elle est blanche avec les parties supérieure et inférieure rouges. (C28/99)
- Page 222 — Supprimer le paragraphe 204. (C28/99)
- Page 224 — Supprimer le paragraphe 257. (C28/99)
- Page 229 — Supprimer le paragraphe 45. (C28/99)
- Page 233 — Après le paragraphe 116  
 Insérer: 116.1 Une **bouée** jalonne Powder Shoal. (C29/99)
- Page 234 — Supprimer le paragraphe 147. (C29/99)
- Page 234 — Paragraphe 149, lignes 2 à 6  
 Supprimer: «Le ... disponibles.»  
 Remplacer par: Ce quai n'a pas été utilisé depuis 1988 et il est en ruine. (C29/99)
- Page 234 — Supprimer le paragraphe 151. (C29/99)
- Page 234 — Supprimer le paragraphe 152  
 Remplacer par: 152 **Port de plaisance.** — *Red Rock Marina*, à l'Ouest du quai de *Domtar*, est pourvu de 63 appontements offrant des profondeurs variant entre 6 et 8 pieds (1,8 et 2,4 m); 22 de ces appontements sont à l'usage des visiteurs. Le poste à combustible (essence et diesel) offre une profondeur de 8 pieds (2,4 m). Les services comprennent : eau, électricité, station de vidange, glace, collecte des ordures, téléphone public, casse-croûte, rampe de mise à l'eau, toilettes et aire de pique-nique. Emplacements de camping, douches, restaurants se trouvent à proximité. On peut se faire livrer des articles d'épicerie et des appâts. Cet établissement est accrédité par le Service hydrographique du Canada pour la vente de ses **cartes** et publications marines et garde l'écoute sur la voie VHF 68.

## CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Deux brise-lames ceinturent le bassin. L'entrée, située du côté Est du coin Nord, est indiquée par des **feux** privés.

(C29/99)

Page 235 — Supprimer les paragraphes 164 et 165.

(C30/99)

Page 240 — Supprimer le paragraphe 48.

(C30/99)

Page 240 — Supprimer le paragraphe 61.

(C30/99)

Page 242 — Paragraphe 90, lignes 3 et 4

Supprimer: et porte une **tour radio**, haute de 115 pieds (35 m)

(C30/99)

Page 244 — Paragraphe 154, ligne 2 – après «treillis»

Insérer: d'une hauteur de 47 pieds (14,4 m)

(C30/99)

Page 244 — Supprimer le paragraphe 155.

(C30/99)

Page 246 — Paragraphe 181, lignes 1 et 2

Supprimer: *Abitibi Power & Paper Mills*

Remplacer par: les installations de *Provincial Paper Inc.*

(C30/99)

Page 246 — Supprimer le paragraphe 185

Remplacer par: 185 **Feux — Signal de brume.** — Le feu Nord de l'entrée Nord de Thunder Bay (1157), d'une altitude de 30 pieds (9,1 m), reposant sur un mât de 21 pieds (6,4 m) de haut portant une **marque de jour** rectangulaire rouge et blanche avec un triangle rouge au centre, est placé sur l'extrémité SW du brise-lames Nord. Le feu Sud de l'entrée Nord de Thunder Bay (1156), d'une altitude de 31 pieds (9,4 m), reposant sur un mât de 14 pieds (4,3 m) de haut, est placé sur une bâtisse située près de l'extrémité NE du brise-lames Sud; la structure du feu est éclairée.

(C31/99)

Page 246 — Supprimer le paragraphe 186

Remplacer par: 186 Le feu principal de Thunder Bay (1152), d'une altitude de 51 pieds (15,5 m), tourelle reposant sur une bâtisse, d'une hauteur de 43 pieds (13,1 m), est placé sur l'extrémité SW du brise-lames situé du côté Nord de l'entrée principale. La structure du feu est éclairée. Un **cornet de brume** émet trois sons toutes les minutes de la structure du feu principal de Thunder Bay. Le feu Sud de l'entrée centrale de Thunder Bay

## CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

(1151), d'une altitude de 29 pieds (8,8 m), reposant sur un mât de 21 pieds (6,4 m) de haut portant une **marque de jour** rectangulaire rouge et blanche, est placé sur le brise-lames implanté dans le côté Sud de l'entrée principale.

(C31/99)

Pages 246 et 247 — Supprimer le paragraphe 187

Remplacer par: 187 Deux feux marquent l'entrée Sud. Le feu Nord de l'entrée Sud de Thunder Bay (1150), d'une altitude de 29 pieds (8,8 m), repose sur un mât de 21 pieds (6,4 m) de haut, portant une **marque de jour** rectangulaire rouge et blanche avec un triangle rouge au centre. Le feu Sud de l'entrée Sud de Thunder Bay (1150.3), d'une altitude de 27 pieds (8,2 m), repose sur un mât de 11 pieds (3,5 m) de haut placé sur une petite bâtisse. La structure du feu est éclairée.

(C31/99)

Page 247 — Paragraphe 197, ligne 3

Supprimer: à la navigation commerciale

Remplacer par: aux bateaux à moteur.

(C32/99)

Page 247 — Après le paragraphe 197

Insérer: 197.1 **Avertissement — Ensablement.** — Delta Harbour est sujet à l'ensablement, surtout le bassin d'évitage Westford et Mission River. Il n'y a plus de travaux de dragage depuis 1991.

(C32/99)

Page 247 — Supprimer le paragraphe 200

Remplacer par: 200 **Feux.** — Le feu de l'entrée de Kaministiquia River (1144), d'une altitude de 24 pieds (7,2 m), repose sur un mât dominant une petite bâtisse érigée sur l'extrémité Sud du brise-lames qui s'allonge à courte distance au Nord de l'entrée de la rivière. La structure du feu est éclairée.

(C32/99)

Page 247 — Paragraphe 201, ligne 4

Supprimer: 20 pieds (6,1 m)

Remplacer par: 18 pieds (5,5 m)

(C32/99)

Page 247 — Paragraphe 202, ligne 2

Supprimer: 15 pieds (4,6 m)

Remplacer par: 21 pieds (6,4 m)

(C32/99)

Page 247 — Paragraphe 203, ligne 2

Supprimer: «41 pieds ... (6,1 m)»

Remplacer par: 43 pieds (13,2 m), repose sur un mât de 21 pieds (6,4 m)

(C32/99)

## CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

- Page 247 — Paragraphe 204, lignes 2 et 3  
 Supprimer: «32 pieds ... (6,7 m)»  
 Remplacer par: 37 pieds (11,2 m), repose sur un mât de 23 pieds (7 m)  
 (C33/99)
- Page 247 — Paragraphe 205, lignes 2 et 3  
 Supprimer: «28 pieds ... haut.»  
 Remplacer par: 23 pieds (7 m), reposant sur un mât de 17 pieds (5,2 m) de haut portant  
 une marque de jour rectangulaire rouge et blanche, est  
 (C33/99)
- Page 248 — Paragraphe 217, lignes 2 et 3  
 Supprimer: du poste de *Imperial Oil*.  
 Remplacer par: de l'entrée.  
 (C33/99)
- Page 248 — Paragraphe 221, ligne 3  
 Supprimer: à la navigation commerciale.  
 Remplacer par: aux bateaux à moteur.  
 (C33/99)
- Page 249 — Paragraphe 231, ligne 1  
 Supprimer: — **Signal de brume**  
 (C33/99)
- Page 249 — Paragraphe 231, lignes 2 à 5  
 Supprimer: «44 pieds ... feu.»  
 Remplacer par: 43 pieds (13 m) et placé sur le coin Est du brise-lames, repose sur une  
 tourelle carrée en treillis dominant une petite bâtisse blanche.  
 (C34/99)
- Page 249 — Paragraphe 232, lignes 2 et 3  
 Supprimer: «21 pieds ... (4,9 m)»  
 Remplacer par: 24 pieds (7,3 m) et placé sur le coin Nord du brise-lames, repose sur un  
 mât de 17 pieds (5,2 m)  
 (C34/99)
- Page 249 — Paragraphe 234, ligne 6  
 Supprimer: 45 pieds (13,7 m)  
 Remplacer par: 48 pieds (14,6 m)  
 (C34/99)
- Page 249 — Paragraphe 245, lignes 1 et 2  
 Page 249 — Paragraphe 246, lignes 1 et 2  
 Page 249 — Paragraphe 249, lignes 1 et 2  
 Supprimer: *Port Arthur Shipbuilding Company*  
 Remplacer par: *PASCOL Engineering*  
 (C34/99)

CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 250 — Paragraphe 252, lignes 1 à 3

Supprimer: «Soutage ... compagnies»

Remplacer par: Des compagnies pétrolières

(C34/99)

Page 251 — Supprimer le paragraphe 281.

(C34/99)



No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau-teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	--	-------------------------	---	--

## Terre-Neuve

285.2	<i>Old Man Shoal – Bouée lumineuse Cardinal Est HM</i>	54 09 30 57 19 11	Q(3) W 10s	.....	.....	Noire, jaune et noire, marquée "HM".	Saisonnier.  Carte:5135 901/99
287.2	<i>George Island – Bouée lumineuse HGE</i>	54 13 37 57 15 29	FI(2) W 5s	.....	.....	Noire, rouge et noire, marquée "HGE".	Saisonnier.  Carte:5135 901/99
317.8	East Big Island	54 27 13.2 57 05 37.2	FI W 3s	66.3	.....	Tour à bandes horizontales rouges et blanches. 3.6	À longueur d'année.  Carte:5135 901/99
317.9	Run By Guess	54 28 00 57 19 22.2	Q G 1s	17.5	.....	Tour à claire-voie à bandes horizontales vertes et blanches sur 3 côtés. 4.7	Lum. 0.3 s; obs. 0.7 s. À longueur d'année.  Carte:5135 901/99
319.06	Holton Island	54 37 36.6 57 16 25.2	FI W 4s	23.5	.....	Tour à bandes horizontales rouges et blanches. 3.7	À longueur d'année.  Carte:5135 901/99
319.2	Quaker Hat	54 44 12 57 20 42	LFI W 10s	36.0	.....	Tour à claire-voie à bandes horizontales rouges et blanches sur 3 côtés. 3.7	Lum. 2 s; obs. 8 s.  Carte:5135 901/99
324.4	Rifle Sight Hill	56 29 35 61 38 35	Mo(A) W 6s	22.9	.....	Tour à claire-voie, bandes horizontales rouges et blanches sur 3 côté. 3.7	À longueur d'année.  Carte:5052 929/99
325.1	<i>Strathcona Run – Bouée lumineuse NS6</i>	56 32 20.7 61 22 00.3	FI R 4s	.....	.....	Rouge, marquée "NS6".	Saisonnier.  Carte:5052 929/99
325.2	<i>Strathcona Rocks – Bouée lumineuse NS7</i>	56 33 42.7 61 35 45	FI G 4s	.....	.....	Verte, marquée "NS7".	Saisonnier.  Carte:5052 929/99
378.7	Seldom, quai	49 36 36.7 54 11 00.8	FI G 4s	3.3	.....	Mât. 2.1	Lum. 0.5 s; obs. 3.5 s. À longueur d'année.  Carte:4530 948/99

## Atlantique

37	<i>Wolves - Bouée à sifflet lumineuse cardinale Nord KE</i>						Rayer du Livre.  Carte:4116 930/99
----	---	--	--	--	--	--	---

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau-teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	--	-------------------------	---	--

**Atlantique (suite)**

89	<i>Point Lepreau – Bouée à sifflet lumineuse KM</i>						<i>Rayer du Livre.</i>	<b>Carte:4116 930/99</b>
239.5 H3851	Meteghan, brise- lames	Extrémité du brise- lames. 44 11 44.1 66 10 00.1	FI R 6s 6.7	.....	Tour à claire-voie. 3.0	Lum. 1s; obs. 5s À longueur d'année. <b>Cloche</b> - Son 2s; sil. 28s	<b>Carte:4118 Éd. 05/99</b>	
250	<i>Lurcher Shoal – Bouée à sifflet lumineuse Ouest NK</i>					<i>Rayer du Livre.</i>	<b>Carte:4011 928/99</b>	
	<b>Racon -- (K) Bande X &amp; S</b>							
251	<i>Lurcher Shoal – Bouée à sifflet lumineuse NM</i>	À l'Ouest du haut- fond SW. 43 49 00 66 30 00	FI (2+1) R 6s	.....	.....	Rouge, verte et rouge, marquée "NM". À longueur d'année.	<b>Carte:4243 928/99</b>	
	Racon -- (K) Bande X							
370 H3750	<b>Lockeport</b>	Sur le rocher Gull, entrée du port. 43 39 18.3 65 05 55.9	FI W 15s 17.0	16	Bloc carré blanc.	Lum. 4 s; obs. 11 s. Feu de secours. À longueur d'année. <b>Cornet</b> - Son 3s; sil. 27s. Le cornet est orienté à 130°30'. À longueur d'année.	<b>Carte:4209 915/99</b>	
394	<i>Mouton Head – Bouée à cloche lumineuse US51</i>					<i>Rayer du Livre.</i>	<b>Carte:4240 907/99</b>	
449	<i>Mahone Bay – Bouée à sifflet lumineuse M</i>					<i>Rayer du Livre.</i>	<b>Carte:4381 908/99</b>	
472	<i>Pearl Island – Bouée à sifflet lumineuse D32</i>					<i>Rayer du Livre.</i>	<b>Carte:4381 908/99</b>	
475.5	<i>Bayswater Shoals – Bouée à sifflet lumineuse DE51</i>					<i>Rayer du Livre.</i>	<b>Carte:4381 908/99</b>	
515	<i>Navy West - Bouée à sifflet lumineuse d'avertissement HNWC</i>	44 32 41 63 25 15	FI Y 4s	.....	.....	Jaune, marquée "HNWC"	<b>Carte:4237 912/99</b>	
566	<i>Musquodoboit Shoal - Bouée à sifflet lumineuse YV1</i>					<i>Rayer du Livre.</i>	<b>Carte:4236 921/99</b>	

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau-teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	--	-------------------------	---	--

**Atlantique (suite)**

945 H921	Basin Head Harbour						Rayer du Livre.	<b>Carte:4403 913/99</b>
1041	Naufage Harbour - Signal de brume	46 28 07.9 62 25 03.6	.....	.....	.....	.....	Saisonnier.  <b>Cornet</b> - Son 2s; sil. 3s; son 2s; sil. 3s; son 2s; sil. 48s  Entretenu par Fishermen of Local Harbour Authority.	<b>Carte:4023 Éd. 05/99</b>
1069.6	<i>Darnley Basin – Bouée lumineuse intérieure JU4</i>						<i>Rayer du Livre.</i>	<b>Carte:4491 919/99</b>
1238.67	<i>Tabusintac Bay - Bouée lumineuse TA43</i>	47 20 24 64 57 32	Q	G	1s	.....	..... <i>Verte, marquée "TA43".</i>	Saisonnier.  <b>Carte:Nil Éd. 05/99</b>
1248.1	<i>Sud de Shippegan Gully - Bouée lumineuse TJ5</i>						Rayer du livre.	<b>Carte:Nil Éd. 05/99</b>
1248.2	<i>Sud de Shippegan Gully - Bouée lumineuse TJ6</i>						Rayer du livre.	<b>Carte:Nil Éd. 05/99</b>
1698	Les Gros Méchins, quai	49 00 26.3 66 58 30.1	FI	Y	4s	8.0	5 Tour à claire-voie carrée.	Saisonnier. Entrenu par Verreault Navigation Inc.  <b>Carte:1230 925/99</b>
2133.7 H2403	Baieville - Feu de direction						Rayer du Livre.	<b>Carte:1312 933/99</b>
Page 257 Feu de (E.I.) 2622 H26	Churchill Harbour <b>Radiophare Racon -- (G) Bande X &amp; S</b>	Côté Est du port. 58 46 29.1 94 11 22.2	FI	WR	6s	66.4	..... Sommet du silo. 61.2	Lum. 1 s; obs. 5 s À longueur d'année.  <b>Carte:5640 936/99</b>

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau-teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	--	-------------------------	---	--

### Eaux intérieures

1596.5	<i>Approches de Bradbury River - Bouée lumineuse DN3</i>						<i>Rayer du Livre.</i>	<b>Carte:6267 937/99</b>
1618	<i>Entrée de Mukutawa River - Bouée lumineuse CM3</i>						<i>Rayer du Livre.</i>	<b>Carte:6241 936/99</b>
2622 H26	Churchill Harbour <b>Radiophare Racon --. (G) Bande X &amp; S</b>	Côté Est du port. 58 46 29.1 94 11 22.2	Fl	WR 6s	66.4	..... Sommet du silo. 61.2	Lum. 1 s; obs. 5 s À longueur d'année.	<b>Carte:5640 935/99</b>

**GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE**  
**RAPPORT D'INFORMATIONS MARITIMES ET FORMULE DE SUGGESTION**

Officier de navigation observateur : \_\_\_\_\_ Capitaine \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ Navire (ou adresse) \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ Dans le cas d'un navire marchand, ajouter le nom de la compagnie  
et l'adresse du siège social: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ Emplacement général: \_\_\_\_\_  
Objet: \_\_\_\_\_  
Position approx : \_\_\_\_\_ de latitude \_\_\_\_\_ de longitude \_\_\_\_\_  
Carte utilisée pour le pointage: \_\_\_\_\_ (corrigée  
d'après l'Avis aux navigateurs n° \_\_\_\_\_ de 19\_\_\_\_\_)  
Publications en cause: (mentionner le volume et la page) \_\_\_\_\_  
Détails aux complets (joindre au besoin des feuilles supplémentaires)  
Heure (UTC) \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

**INSTRUCTIONS:**

Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications.

\* Dans le cas de dangers à la navigation (ou apparences de danger), il est important de donner tous les détails afin de faciliter toute vérification ultérieure. Les sujets susceptibles d'intérêt comprennent les altitudes, les profondeurs, les descriptions physiques, la nature du fond et l'appareil et méthode utilisés pour déterminer la position du sujet en cause. Il est utile d'indiquer les détails sur une carte, laquelle sera remplacée rapidement par le Service hydrographique du Canada.

Les rapports doivent être transmis au Centre de Services de Communication et Trafic Maritime le plus proche et confirmés par lettre expédiée à une des adresses suivantes:

Directeur, Aides maritimes,  
Garde côtière canadienne,  
Ministère des Pêches et Océans,  
Ottawa (Ont.) K1A 0E6

Dans le cas de renseignements  
concernant des aides à la navigation  
ou le Livre des feux, des bouées  
et des signaux de brume.

**OU**

Hydrographe fédéral  
Service hydrographique du Canada  
Ministère des Pêches et Océans,  
Ottawa (Ont.) K1A 0E6

Dans le cas de la découverte de  
danger (ou apparence de danger)  
à la navigation, ou lorsque des  
corrections aux Instructions  
Nautiques semblent nécessaires.